

BULLETIN MUNICIPAL



TEILLAY

Janvier 2022

N°54



Chers administrés,

L'année 2021 qui vient de s'écouler a été bien éprouvante pour nous tous. Alors que nous pensions tourner la page de la pandémie, celle-ci est revenue en force avec la 5ème vague en cette fin d'année. Il a fallu, à nouveau nous adapter à de nouvelles façons de travailler, à gérer les réglementations que nous commençons à mettre de côté et vivre dans un contexte d'incertitudes et de contraintes.

Même si la vaccination nous permet d'avoir cette lueur d'espoir d'un retour à la normale, il n'en reste pas moins que nous devons toujours être vigilants en respectant les gestes barrières. Espérons que la science nous apportera des solutions pour que l'on puisse oublier définitivement ce Covid 19.

Cela a pour conséquence que les événements festifs sont à nouveau supprimés ou reportés. La cérémonie des vœux n'aura malheureusement, une nouvelle fois, pas lieu et c'est avec un grand regret que je ne pourrai vous présenter le bilan de cette année écoulée et des projets à venir. Néanmoins, vous en aurez un aperçu dans ce bulletin municipal.

Les principaux investissements 2021 ont été l'aménagement du centre bourg qui donne satisfaction à l'ensemble des riverains, d'après leur retour, tant par sa qualité que par la sécurité apportée ; l'aménagement partiel de l'aire naturelle de camping dont les travaux définitifs seront réalisés pour la prochaine saison estivale ; le début des travaux de déploiement de la fibre avec, nous l'espérons, des raccordements possibles en fin d'année ; la réalisation de la salle de sports Ercé-Teillay avec une livraison de l'équipement en Février.

Outre l'achèvement des travaux précédemment cités, 2022 verra la première phase de travaux des rues du Prieuré, de la Chénais Yron et des Forges par la réfection, à compter de Février, des réseaux eaux usées et eaux pluviales ; s'ensuivra l'aménagement de ces rues (trottoirs, éléments de sécurité...), soit avant l'été, soit début septembre.

L'effacement des réseaux des rues de la Chénais Yron (2ème partie), rue de Saint Malo (1ère partie) et rue de l'Abbaye vont aussi être réalisés au printemps ; quant à l'aménagement de l'extension du cimetière, nous allons revoir le projet car les subventions espérées n'atteignent pas le niveau souhaité.

Nous avançons sur le projet « Boulangerie » en partenariat avec l'établissement Public Foncier de Bretagne et nous allons lancer plusieurs études sur des projets qui verront le jour (ou pas) à plus long terme (étude sur un projet de maison de santé, sur l'extension de la Mairie avec regroupement avec l'agence postale, sur la mise en place d'une vidéo-surveillance sur le centre-bourg....). Naturellement, d'autres projets de moindre envergure seront réalisés au fil de l'eau en fonction des besoins et des souhaits.

Chers administrés, la pandémie a des conséquences importantes sur le fonctionnement de nos institutions et sur nos modes de vie ; soyez vigilants et faites-vous vacciner. J'espère que cette nouvelle année sera pour vous et pour les vôtres le retour vers la normale. Je vous souhaite tous mes vœux de santé, de paix et de solidarité pour vous-mêmes et vos familles.

Y. MELLET.

édito sommaire

P 1 Les informations municipales

P 7 La vie communale

P 13 Nouvelles activités

P 13 Social, animation et culture

P 18 Jeunesse

P 20 La vie associative

P 22 Les informations intercommunales

P 33 Les adresses utiles

Bulletin Municipal de Janvier 2022 N°54

Directeur de la publication : M. Le Maire

Création : Christelle Corbière

Tirage : 530 exemplaires

Retrouvez tout l'info de votre ville sur

www.teillay.fr

Rejoignez-nous sur facebook !



T'es de Teillay si...

ETAT CIVIL du 2^{ème} semestre



Naissances

El Caballo Mio CONTRERAS, né le 2 juillet
 Augustine ZOUAOU, née 9 juillet
 Lilian MICAULT, né le 15 juillet
 Éden CHOPIN, né le 29 août
 Lysandro SOUSA MATOS né le 6 octobre
 Mahé BONNIER, né le 8 décembre



Mariage

Stéphane TRICHARD et Marina
 LEGENDRE, le 24 juillet



Décès

Roger DROUIN, le 17 octobre

NB : Publication dans la presse. Toute personne ne souhaitant pas qu'un membre de sa famille apparaisse dans le bulletin doit nous le faire savoir en mairie

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

| Documents | Démarches - Pièces à Fournir |
|--|---|
| <p>Carte d'identité (Validité 15 ans, 10 ans pour les mineurs) et Passeport (validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs). Les services préfectoraux signalent qu'ils n'acceptent plus de « <i>traitement prioritaire</i> » sauf sur présentation d'un justificatif de l'urgence obligatoirement joint au dossier (les billets de transport pour voyage privé ne sont pas considérés comme prioritaires).</p> | <p>Délai de délivrance 4 à 8 semaines. Faire une pré demande en ligne : https://passeport.ants.gouv.fr Prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'une borne biométrique (Bain de Bretagne, Guipry-Messac, Janzé, Châteaubriant). Prise de rendez-vous possible sur les sites internet des mairies. Lorsque le titre est reçu en mairie, la personne est recontactée et devra se présenter pour le récupérer.</p> |
| <p>Dossier mariage A retirer en mairie</p> | <p>Le dossier est à remettre accompagné des pièces nécessaires au moins 2 mois avant la date du mariage.</p> |
| <p>PACS (Pacte Civil de Solidarité)</p> | <p>La convention de Pacs peut être déposée, chez un notaire ou à la mairie avec l'ensemble des justificatifs exigés. Les documents à fournir pour le Pacs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire Cerfa n°15725*02 de déclaration conjointe signé par les deux partenaires - Formulaire Cerfa n°15726*02 de convention type rempli mais non signé par les deux partenaires (signature en mairie en présence de l'Officier d'Etat-Civil.) - Justificatif d'identité de chaque partenaire (carte d'identité ou passeport valide) - Extrait d'acte de naissance de chaque partenaire avec indication de la filiation et des mentions marginales) datant de moins de trois mois. <p>Toutes les informations et formulaires sur le site internet : www.service-public.fr</p> |
| <p>Recensement à 16 ans</p> | <p>Tout jeune français doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte nationale d'identité ou passeport valide - Livret de famille à jour |
| <p>Ma parcelle sur internet</p> | <p>Pour rechercher, consulter, obtenir un document cadastral, aller sur www.cadastre.gouv.fr. Compléter les éléments demandés (département, adresse, ou référence cadastrale). Pour imprimer : onglet « outils avancés ».</p> |

TARIFS

➤ Tarifs salle multifonctions « Raymond PROT »

| | | |
|----------------------------|---------------------------|---------|
| La journée | Grande salle + cuisine | 390 € |
| | Moyenne salle + cuisine | 275 € |
| | Chauffage grande salle | 90 € |
| | Chauffage moyenne salle | 65 € |
| La ½ journée | 75 % des tarifs ci-dessus | |
| Week-end | Grande salle | 620 € |
| | Moyenne salle | 440 € |
| Très grand week-end | 3 jours | + 100 € |
| Vin d'honneur | | 65 € |
| Sonorisation | | 30 € |
| Location vaisselle | Renseignement en mairie | |
| Ménage | Salle non nettoyée | 35 € /h |

➤ Maison Tilheg

| | |
|-----------------------|---------|
| Préau | : 40 € |
| Maison Tilheg | : 65 € |
| Préau + Maison Tilheg | : 100 € |

Location uniquement pour vin d'honneur avec mise à disposition du matériel et des sanitaires.

➤ Cantine

INSCRIPTION : L'inscription occasionnelle doit se faire au plus tard la veille avant 12 h 00 (hors week-end et jours fériés) mairie@teillay.fr. **Passé ce délai, une pénalité de retard de 3.50 € sera appliquée.**

△ **ATTENTION aux jours fériés.**

Le coût du repas est de 3,85 €

ABSENCE : Si votre enfant est malade, prévenir l'accueil de la Mairie au plus tard à 9 h 30, le jour de l'absence. Dans ce cas, le repas commandé ne sera pas facturé (valable uniquement en cas de maladie). Si votre enfant ne mange pas pour une autre raison, prévenir l'accueil de la Mairie au plus tard la veille avant 12 h 00 (sauf week-end et jours fériés). Dans ce cas, le repas commandé ne sera pas facturé.

Passé ces délais, le prix du repas sera dû.

➤ Garderie

L'accueil des enfants est assuré Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- ♦ **MATIN**, à partir de 8 h 00 (possibilité 7 h 30 sur inscription)
- ♦ **SOIR**, jusqu'à 18 h 30

Tarif : 2,20 € l'heure facturé à la minute.

Au-delà de 18 h 30, une majoration de 30€/heure/enfant (facturée à la minute) sera appliquée. Merci de respecter ces horaires

➤ Autres tarifs

♦ Pêche :

Carte à la journée : 6 €

Carte à l'année (à partir de 16 ans) : 45 €

Avant 16 ans : Gratuité

♦ Tennis

Forfait annuel cotisation individuelle : 15 €

Forfait annuel cotisation familiale : 20 €

RAPPEL RÉGLEMENTATIONS

➤ Urbanisme

Déclaration préalable

- les constructions nouvelles d'une superficie supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² (ex. un abri de jardin de 15 m²)
- les extensions d'une construction existante inférieure à 20 m² (ex. une véranda de 15 m²)
- les modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ex. création ou modification d'ouvertures et menuiseries.....)
- les modifications de toitures (ex. changer de toiture, pose de panneaux solaires.....)
- les changements de destination des locaux
- les aménagements des combles si création de surface plancher ou création d'ouvertures (ex. aménagement d'un étage d'une hauteur sous plafond de 1,80 m)
- les piscines dont le bassin est supérieur à 10 m² et inférieur à 100 m²
- les clôtures et poses de portail sur voie publique.

Permis de construire

- les constructions nouvelles d'une superficie supérieure à 20 m²
- les extensions d'une construction existante supérieure à 20 m²
- les piscines dont le bassin est supérieur à 100 m²

A noter que si votre surface de plancher est supérieure à 150 m², le recours à un architecte est obligatoire. Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

En matière d'urbanisme, la commune se réfère au règlement du PLUIh approuvé le 12 mars 2020. Vous pouvez le consulter sur le site de Teillay (www.teillay.fr)

➤ Voirie

Les haies bordant les voies et les chemins communaux doivent être conduites à l'aplomb de la limite séparative. Cet entretien régulier facilitera la circulation des véhicules à gros gabarit, préservera la longévité de la structure et qualité des voies malgré l'augmentation des vitesses et des tonnages transportés (supérieur aux poids autorisés).

Les entrées de champs sont soumises à autorisation. Elles sont d'une largeur obligatoire comprise entre 9 et 12 mètres. Le diamètre des buses (de type renforcé) est de 300 mm minimum.

Les trottoirs sont prévus pour sécuriser la circulation des piétons et non pour garer sa voiture. L'arrêt doit être de quelques minutes, passé ce court délai, il devient un stationnement, passible d'une amende de première classe.

Tous travaux sur la voie publique sont soumis à autorisation. Le pétitionnaire s'engage à respecter les prescriptions du règlement communal de la voirie.

➤ Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, sont autorisés du :

- Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 - 14 h 00 à 19 h 30
- Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 30,
- Dimanche et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00.

Les propriétaires d'animaux doivent prendre les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins, de jour comme de nuit.

➤ Animaux en divagation

Les chiens en divagation peuvent être source d'accidents corporels et matériels sans omettre l'agressivité envers les personnes. Vous aimez vos chiens et vos chats, maintenez vos amis sur votre propriété.

➤ Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts

(Circulaire préfectorale du 18/11/2011)

Cette circulaire indique qu'il est interdit, pour les particuliers et les professionnels, de brûler leurs déchets verts (tonte de pelouse, débroussaillage, taille de haies et arbustes,...).

Cette circulaire fait principalement suite à des problèmes de santé, de nuisances à l'environnement, des risques de feu et des problèmes de troubles du voisinage. Quelques dérogations sont possibles (notamment pour les agriculteurs) mais seulement après autorisation du préfet.

Les déchetteries de Bain-de-Bretagne et Grand-Fougeray sont à votre disposition.

➤ Dépôt illégal de déchets

Le SMICTOM des Pays de Vilaine réceptionne gratuitement dans les deux déchetteries intercommunales (Bain-de-Bretagne et Grand-Fougeray), vos déchets verts, gravats, ferrailles, huiles de vidange, électroménager usagé, etc.. De plus, pour les vêtements, les verres (bouteilles) et les papiers, 3 containers sont à votre disposition **rue des Foulons** à Teillay.

Malgré tous ces services, des dépôts sauvages en campagne ou à proximité des zones de collecte persistent.

Le conseil municipal du 16/09/2016 a institué une redevance de 150 € par acte d'incivilité.

➤ Récupération des cadavres d'animaux sauvages

Nous vous rappelons que vous pouvez apporter les cadavres d'animaux sauvages ou non identifiés aux horaires suivants les jours ouvrés au local technique :

du 1^{er} mai au 30 septembre **de 8 h 00 à 8 h 15**

du 1^{er} octobre au 30 avril **de 8 h 30 à 8 h 45**

Pour répondre aux normes d'enlèvement des cadavres, un bac à équarrissage a été acquis en collaboration avec la commune d'Ercé en Lamée.

➤ Ragondins et rats musqués.

Les ragondins et les rats musqués causent d'énormes dégâts aux berges de cours d'eau, digues et autres ouvrages hydrauliques. Ils détériorent l'écosystème et sont porteurs de maladies transmissibles à l'être humain (leptospirose notamment). Afin de réguler l'évolution exponentielle de leurs populations sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine, un **arrêté préfectoral**, en date du 30 août 2017, **rend obligatoire la lutte** contre ces 2 nuisibles.

« Tous les propriétaires, locataires, exploitants de terrains agricoles et de terrains publics ou privés bordant des cours d'eau, canaux et plans d'eau sont tenus de procéder à la destruction des ragondins et des rats musqués sur leur propriété et/ou donner accès à leurs propriétés aux personnes chargées de l'exécution des opérations de lutte collective. »

Renseignement auprès de FGDON35 ou en mairie.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

En 2022, les électeurs seront appelés à participer aux élections présidentielles (dimanches 10 et 24 avril) puis aux élections législatives (dimanches 12 et 19 juin) pour désigner les députés.

Pour les élections présidentielles inscriptions au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour soit le 4 mars 2022

Pour les élections législatives inscriptions au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour soit le 6 mai 2022

URBANISME DÉCLARATIONS

➤ Déclarations préalables

| DEMANDEUR | ADRESSE DES TRAVAUX | NATURE DES TRAVAUX | DATE DEPOT | DÉCISION | DATE D'ARRÊTÉ |
|--------------------|----------------------------|---|------------|----------|---------------|
| Mr SAUVADÉ G. | 1, rue Saint Martin | Création d'un abri de jardin | 21/05/21 | Octroi | 19/07/21 |
| Commune de TEILLAY | rue de Bain | Restauration d'une bâtisse ancienne | 02/06/21 | Octroi | 03/06/21 |
| Mr CHOPIN F. | 3, rue du Manoir | Pose de 4 vélux | 21/07/21 | Octroi | 21/07/21 |
| Mme JUHEL S. | 102, cité la Chapelle | Création d'une porte d'entrée | 21/07/21 | Octroi | 21/07/21 |
| Mr DEGRENNE D. | 1, impasse des Terriers | Clôtures | 29/07/21 | Octroi | 29/07/21 |
| Mr LAPP D. | 2, chemin des Ferrières | Pose d'un portail + clôture | 30/07/21 | Octroi | 30/07/21 |
| Mr BERTHOUD Y. | 6, les cours Poulains | Pose d'un vélux | 02/09/21 | Octroi | 03/09/21 |
| Mr LAUNAY S. | 10, place de l'église | Changement des menuiseries existantes + porte d'entrée. | 07/09/21 | Octroi | 07/09/21 |
| Mme NEVEU A. | 1, Langerie | changement des menuiseries existantes | 17/09/21 | Octroi | 20/09/21 |
| Mr DENOMME C. | 8, rue de la chenais Avril | Isolation des murs par l'extérieur + ravalement cabanon (couleur sable) | 06/12/21 | Octroi | 10/12/21 |

➤ Permis de construire

| DEMANDEUR | ADRESSE DES TRAVAUX | NATURE DES TRAVAUX | DATE DEPOT | DÉCISION | DATE D'ARRÊTÉ |
|---------------------------------|---------------------------|---|------------|------------------------|---------------|
| Mr HAMDANI A. et Mme BELLAMY E. | 7, rue Eugène Janneau | Construction d'une maison individuelle | 29/04/21 | Octroi | 24/06/21 |
| MARAICHER BIO | La cour Colin | Extension d'un hangar existant | 11/05/21 | Octroi | 20/7/21 |
| Mr VEILLARD et Mme LEBLANC | 4, rue du V.Château d'eau | Construction d'une maison individuelle | 11/05/21 | Octroi | 05/07/2021 |
| Mme MICHAUX A. | 10, rue Andrée Récipon | Construction d'une maison individuelle | 20/05/21 | Octroi | 20/07/21 |
| Mr GUIHEUX B. | 2, rue de la Foluette | Extension d'une maison d'habitation (+ démolition d'une véranda) | 25/05/21 | Octroi | 16/07/21 |
| Mme TIERCELIN S. et Mr BARNY V. | 6bis rue de Bonair | Construction d'une maison individuelle | 01/07/21 | Octroi | 27/09/21 |
| Mr QUÉRÉ V. et Mme MENEUX E. | 4, rue des Tourelles | Construction d'une maison individuelle | 05/07/21 | Octroi | 12/07/21 |
| Mme DEMEUDE C. | 7, rue Aloys Blaszczyk | Construction d'une maison individuelle | 21/07/21 | Octroi | 20/09/21 |
| Mme LECLERC L. et Mr DAUVE B. | rue de la Noë | Construction d'une maison individuelle | 22/09/21 | Octroi | 04/11/21 |
| Mr LE CORGUILLÉ O. | 2ter, rue St Martin | Construction d'une maison individuelle | 23/09/21 | Octroi | 15/10/21 |
| Mr RENAUD T. | 4, rue St Eustache | Démolition d'un ancien abri vétuste reconstruction d'un abri ouvert | 14/10/21 | Octroi | 05/11/21 |
| Mr LAMING P. | ZA les Ajoncs d'Or | Création de 3 bâtiments de stockage pyrotechnique + préau | 18/10/21 | en cours d'instruction | |
| Mr et Mme LOISEAU S. | 3, rue Eugène Janneau | Construction d'une maison d'habitation | 25/10/21 | Octroi | 18/11/21 |
| Mr MELLET Y. | 1, rue du Prieuré | Construction d'un carport | 02/11/21 | Octroi | 13/12/21 |

➤ Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)

Pour chaque déclaration d'urbanisme accordée (permis de construire, déclaration de travaux), il vous sera remis un formulaire de Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Lorsque vous avez terminé vos travaux, ce formulaire devra être complété et déposé en mairie, un exemplaire vous sera alors remis.

ATTENTION, conservez bien cet exemplaire, il vous sera demandé, par le notaire, lors d'une éventuelle vente.

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 juillet 2021

Secrétaire de séance : V. MUSSARD

Absents excusés : R. DENIEL (pouvoir à Y. MELLET), C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN), S. MIGNOT (pouvoir à J. LAPAIX), J. GUIFFAULT.

Viabilisation terrain situé 2bis rue St Martin. Dans le cadre de la vente de ce terrain, il y a lieu de le viabiliser. Devis VEOLIA pour branchement eau potable : 1 258.62 € HT.

Travaux supplémentaires « aire naturelle de camping »
Réfection du coffret électrique, devis entreprise ROBIN : 615.90 € HT. Barrière d'entrée tournante, devis société ABC : 759.76 € HT.

Acquisition matériels de sécurité incendie. Mise en place d'une alarme à l'église, devis entreprise PROCOM : 160.00 € HT. Acquisition extincteur pour désherbeur thermique, devis entreprise PROCOM : 35.36 € HT.

Peinture appartement rez de chaussée « Résidence Perrin »
Avant une nouvelle location, il est nécessaire de refaire les peintures de l'appartement. Devis entreprise DECOFULK : 4 903 € HT.

Acquisition décorations de Noël. Acquisition de 6 cônes blancs, devis SEDI : 988.38 € HT. Acquisition de projecteur GOBOS, devis FESTILIGHT : 682.47 € HT. Acquisition d'un renne blanc pour l'île de l'étang, devis DECOLUM : 1 836.90 € HT

Acquisition matériels d'entretien pour les services techniques
Remplacement de matériels suite aux vols. Taille-haie et débroussailluse, devis GREFFIER : 718.50 € HT

Choix des sociétés d'assurance pour la commune

- Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes
Entreprise GROUPAMA pour 2 837.50 € TTC,
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes
Entreprise SMACL pour 1327.80 € TTC,
- Lot 3 – Flotte automobile et risques annexes
Entreprise SMACL pour 3 172.62 € TTC,
- Lot 4 – Protection juridique des agents et des élus
Entreprise SMACL pour 79.91 € TTC.

Acquisition drapeaux et accessoires. Acquisition de drapeaux de différentes nationalités, devis MACAP pour 410.45 € HT, Acquisition de pommeaux et contre-poids, devis PAVOI-FETES pour 190.00 € HT

Plus-value pour GTB Maison Tilheg. Plus-value pour extension de la longueur de câble de la Gestion Technique du Bâtiment (Maison Tilheg), devis EIFFAGE : 850.00 € HT.

Délibérations ayant reçu un avis favorable à l'unanimité.

Séance du 13 septembre 2021

Secrétaire de séance : F. DROUIN

Absents excusés : C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN), S. MIGNOT (pouvoir à J. LAPAIX), D. MELLET (pouvoir à R. DENIEL).

Présentation de la GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations). Présentation par Cindy GAUTIER de la Communauté de Communes du cycle

naturel de l'eau et de la notion de bassin versant. Le transfert de compétence est fait pour la compétence GEMA aux syndicats de bassin versant et pour la compétence Prévention des Inondations(PI) à l'EPT B.

Travaux assainissement eaux usées et eaux pluviales rues du Prieuré, des Forges et de la Chénais Yron. Travaux nécessaires avant aménagements des trottoirs et de la voirie. Marché comprenant 3 lots :
Lot 1 – réseaux - entreprise SURCIN : 123 505 € HT,
Lot 2 – réhabilitation intérieure par projection résine - entreprise VIDEO-INJECTION : 33 930 € HT,
Lot 3 – Contrôle vidéo des réseaux - entreprise CEQ : 723 € HT.

Travaux aire naturelle de camping. Avenant pour changement de robinets mitigeurs : entreprise ROBIN pour 223.01 € HT

Approbation subvention au titre des amendes de police pour changement des rampants des plateaux ralentisseurs rue de Saint Malo. Subvention : 3 807 € sur 8 460 € de dépenses.

Demande de subventions pour aménagement des rues du Prieuré, des Forges et de la Chénais Yron, à différents titres :

- le Fonds de Solidarité Territoriale ainsi que la participation à la couche de roulement bitumeuse auprès du Conseil Départemental,
- sollicitation DETR et des amendes de police auprès de l'Etat,
- sollicitation de la Région au titre du programme LEADER.

Evolution du PLUIh - Modifications principales concernant la commune de TEILLAY :

- Création d'un STECAL Energies renouvelables pour une ferme photovoltaïque.
- Création d'un emplacement réservé pour cheminement piétonnier (de la limite de l'agglomération, route de Châteaubriant à la Grande ligne pour rejoindre la Tombe à la fille).

Remboursement des taxes foncières aux Consorts GERVAIS
Montant 229 €

Décorations de Noël. Modification du devis FESTILIGHT (Distrilec) pour acquisition projecteur de GOBOS + rouleau de fil lumière. Devis modifié : 985.44 € HT

Remboursement par un usager d'un poteau signalétique accidenté. Remboursement de 50.39 € par le garage de ROUGÉ

Facturation à M. MIGAULT de travaux d'assainissement pour mauvais raccordement eaux usées (eaux pluviales raccordées sur réseau eaux usées). Temps passé par personnel communal, fournitures et devis entreprise COLAS : 921.38 €

Avenant pour travaux supplémentaires maison de l'Auditoire (travaux maçonnerie pignons et pavés ardoises). Devis entreprise LORAND : 1 320.00 € HT.

Travaux supplémentaires appartement « Résidence Perrin »
Changement du meuble sous évier, devis entreprise ROBIN : 200.00 € HT

Délibérations ayant reçu un avis favorable à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 Octobre 2021

Secrétaire de séance : F. DAVID

Absents excusés : S. MIGNOT (pouvoir à F. DAVID), J. LAPAIX (pouvoir à S. DUTEIL)

Présentation du rapport d'activité 2020 de Bretagne porte de Loire Communauté (BPLC)

Présentation du rapport d'activités du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT)

Modification statutaire de la communauté de communes (BPLC). Changement du siège de la communauté de communes :

2 Allée de l'Ille – zone de Château Gaillard – 35470 Bain de Bretagne

Vœux sur la santé au travail des agents territoriaux : Refonte des instances médicales, renforcement du statut des infirmiers, allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention.

Fonds de concours de fonctionnement de la communauté de communes. Enveloppe : 15 540 € pour la commune de Teillay.

Renouvellement du contrat de fourrière animale. Renouvelé pour 4 ans pour un montant de 922.77 € HT annuel.

Achat d'un lama pour le parc animalier auprès d'un éleveur angevin pour un montant de 560 € (animal prénommé QUITO pucé et marchant à la longe)

Subvention pour achat de livres dans le cadre du « plan bibliothèque » à l'école. Versement de 1 500 € pour l'achat de livres de bibliothèque par l'académie sous réserve de participation financière de la commune. Participation de la commune : 400€, soit 1 900 € d'acquisition de livres.

Délibérations ayant reçu un avis favorable à l'unanimité.

Séance du 8 novembre 2021

Secrétaire de séance : F. DAVID

Absents excusés : S. MIGNOT (pouvoir à F. DAVID), C. CORBIERE (pouvoir à F. DROUIN)

Emprunt 150 000 € - Budget Assainissement. Offres d'organismes bancaires pour emprunt sur 20 ans concernant la réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales : rues du Prieuré, des Forges et de la Chénais Yron :

- Crédit Mutuel de Bretagne, taux fixe : 0.74 %,
- La Banque postale : taux fixe : 0.90 %,
- La Banque des territoires, taux fixe : 0.92 %,
- Crédit Agricole, taux fixe : 0.92 %.

Choix de retenir le Crédit Mutuel de Bretagne.

Décision modificative budgétaire – budget assainissement
Recettes d'investissement C/1641 - Emprunt : + 50 000 €
Dépenses d'investissement C/2315-12 – Travaux : + 50 000 €

Délibérations ayant reçu un avis favorable.

Séance 15 novembre 2021

Secrétaire de séance : J. GUIFFAUT

Absents excusés : R. DENIEL (pouvoir à D. MELLET), Johnny LAPAIX (pouvoir à S. DUTEIL), S. MIGNOT (pouvoir à F. DAVID).

Présentation du rapport annuel du SMICTOM. Le CM a pris acte de la présentation de ce rapport

Vente terrain constructible rue du vieux Château d'eau. Suite à une proposition du cabinet SAFTI, la parcelle ZB 496, d'une surface de 579 m² est vendue au prix de 30 000 €. Avis favorable.

Décisions modificatives budgétaires – budget communal :

Section Fonctionnement :

Dépenses :

- . C/6065 – Acquisition de livres bibliothèque école : + 1 900 €,
 - . C/022 – Dépenses imprévues : - 400 €
- Recettes : C/7488 – Subvention académie : + 1 500 €,

Section investissement :

Dépenses :

- . C/2183-11 – Matériel informatique : + 3 000 €
- . C/2315-14 – Travaux voirie : + 18 000 €,
- . C/2313-25 – Travaux atelier technique : + 2 000 €,
- . C/2313-37 – Travaux cimetière : - 23 000 €.

Créances irrécouvrables

Le comptable public a demandé de mettre en dépenses irrécouvrables les sommes de 141.18 € et 11.25 €. Avis favorable à l'unanimité.

Etude floristique pour labellisation de l'espace naturel sensible sur le site de St Eustache. Lancement de la consultation auprès de sept bureaux d'étude. Avis favorable à l'unanimité.

Travaux rue de la Montagne en amont des travaux d'enrobés
Réalisation de travaux d'assainissement au profit de M. POTEY. Travaux réalisés en régie pour un montant de 1 718.12 € facturé au pétitionnaire. Avis favorable à l'unanimité

Acquisition de plots clignotants bleus Acquisition de 8 plots clignotants bleus auprès de la société ABC pour un montant de 331.20 € HT. Avis favorable à l'unanimité

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale. Résultat du sondage : 53 votes pour le vendredi soir, 18 votes pour le samedi matin. Avis favorable, à l'unanimité, pour ouverture le vendredi soir à compter du 1^{er} février 2022.

Contrat groupe assurance statutaire (assurance personnel communal) Compte tenu de la sinistralité, passage du contrat groupe au taux de 5.72 € au lieu de 5.20 €. Avis favorable à l'unanimité.

Renouvellement matériel informatique Mairie. Acquisition d'un nouveau poste serveur auprès du prestataire APOGEA pour un montant de 1 445 € HT et transfert des données SEGILOG par la société BERGER LEVRAULT pour un montant de 430 € HT. Avis favorable.

Orientations budgétaires 2022 Travaux assainissement et aménagement, rues du Prieuré, des Forges et de la Chénais Yron, travaux cimetière, acquisition immeuble pour « boulangerie », effacement des réseaux rue de St Malo et chemin de l'Abbaye, préau atelier technique, réfection enrobés chemin des Ferrières et rue de la Montagne, travaux intérieurs logement au-dessus de l'agence postale, parquet salle des mariages Mairie, décorations de Noël, fresque, phase supplémentaire de sablage cheminements piétonniers St Eustache, travaux complémentaires aire naturelle de camping, études sur projets maison de santé, extension Mairie et vidéo surveillance.



Travaux d'enrobés Rue de la montagne et Chemin des Ferrières

Les travaux d'enrobés de ces 2 rues repoussés en raison du déploiement de la fibre sur la partie basse du chemin des Ferrières vont être réalisés en ce début d'année. Courant décembre, en amont, des travaux sur le réseau d'eau potable ont été réalisés par le syndicat des eaux afin de changer une canalisation vieillissante.

Chemin de Martigné

En partenariat avec la commune d'Ercé-en-Lamée, nous avons décidé de réaliser des travaux de voirie sur environ 300 m sur le chemin de Martigné au niveau de la Gare.

Ce chemin qui était uniquement sablé se dégradait du fait de l'activité agricole et n'était plus utilisable, notamment en période hivernale, par les promeneurs.

Ce chemin mitoyen entre nos deux communes a bénéficié d'une couche de roulement bitumée dont le coût s'est élevé à 14 136 € HT, financé par chacune de nos deux communes à hauteur de 5 943.50 €, ainsi que par l'exploitant agricole à hauteur de 2 249 €



Effacement des réseaux Rue de la Chénais Yron Rue de Saint Malo et Chemin de l'Abbaye

Les effacements des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public des rues citées ci-dessus vont démarrer au printemps. Les études sont terminées et ont été validées par le Syndicat Départemental d'Electrification. Il restera une seule phase d'effacement de réseaux, celle des rues de Saint Malo (deuxième partie), des Gallardais et du Clos du Bois (jusqu'à la maison LAIRIE).



Cette phase sera réalisée avant la fin du mandat. Le coût des travaux de cette avant dernière phase d'effacement s'élève à 162 212,97 € dont 66 528,82 € à la charge de la commune.

Travaux de réfection des réseaux eaux usées et eaux pluviales des rues du Prieuré, de la Chénais Yron et des Forges

En amont de l'aménagement des rues citées ci-dessus, il y a lieu de procéder à la réfection des différents réseaux. Ces travaux consistent au changement du réseau d'eaux pluviales existant rues du Prieuré et de la Chesnais Yron et la réfection des réseaux d'assainissement collectifs soit par changement de linéaires de tuyaux, soit par réfection à l'aide d'un robot avec injection de résine. Par ailleurs toutes les boîtes de branchements seront remises à la cote sur les trottoirs de manière à faciliter l'accessibilité en cas de problèmes. Des tests à la fumée seront réalisés sur chaque propriété avant la réalisation de ces travaux afin de vérifier si le réseau d'eaux pluviales des habitations n'est pas branché sur le réseau d'eaux usées (dans ce cas des travaux seront à réaliser dans les propriétés privées à la charge du propriétaire). Tous les tampons d'eaux usées au centre de la voirie seront changés.

Certains de ces travaux vont débiter en février, les principaux seront réalisés au cours du mois de mars pour une durée d'environ 1 mois.

Les entreprises retenues pour ces travaux sont : l'entreprise SURCIN pour un montant de 123 505 € H.T., l'entreprise VIDEO INJECTION pour un montant de 33 930 € H.T. et l'entreprise CEQ pour un montant de 723 € H.T. Afin de réaliser ces travaux, un emprunt de 150 000 € a été signé auprès du Credit Mutuel au taux de 0,74 %. (Les riverains ont été invités à une réunion d'information le 21 décembre 2021)



Travaux voie verte

La voie verte reliant Guipry à Rougé était la propriété des communautés de communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté et de Bretagne porte de Loire Communauté. Considérant l'intérêt interdépartemental et inter-régional de cet équipement, celui-ci a été rétrocédé au Département en 2019 par délibérations concordantes sur l'ensemble de son linéaire. Les actes de rétrocession des sections mixtes ou réservées uniquement aux piétons et vélos sont en cours de rédaction. Néanmoins, le Département a commencé à diligenter les travaux de réfection de la couche de roulement par un sablage sur les parties non ouvertes à la circulation automobile. Lorsque les actes de propriété définitifs seront réalisés, le point sera fait avec les services du département sur l'entretien de l'ensemble du linéaire de cette voie verte.



Résidence PERRIN

L'ancien hôtel-restaurant PERRIN situé 4 rue Andrée Récipon avait été transformé en logements locatifs par la mairie, il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui c'est le seul bâtiment collectif de la commune qui compte quatre appartements.

Sous l'occupation, lors de la seconde guerre mondiale, deux allemands résidaient de manière permanente dans cet hôtel. Madame PERRIN qui était en relation avec les maquisards surveillait les allées et venues de nos deux occupants et signalait leur présence en accrochant un linge à l'une des fenêtres. Il est d'usage de donner un nom aux habitations collectives. Nous avons donc donné tout simplement le nom des anciens propriétaires à ce bâtiment : « Résidence PERRIN ».



Maison de l'Auditoire

Nous vous avons informé dans le précédent bulletin municipal que l'ancien coq du clocher de l'église, après avoir trôné pendant plus d'un siècle sur ce dernier, allait avoir une seconde vie en trouvant un nouvel édifice : la maison de l'Auditoire.

Grâce au travail réalisé gratuitement par Raymond LE BESQUE, cela est chose faite, cette girouette a repris de l'activité et vous indique à nouveau le sens du vent.





Aire naturelle de camping

Les travaux de l'aire naturelle de camping sont terminés pour ce qui est de la structure sanitaire. Nous avons à raccorder électriquement l'ensemble des 7 ou 8 emplacements et à renforcer la structure de roulement à l'intérieur du camping : ces travaux seront faits au printemps par nos services techniques.

Par ailleurs, en ce qui concerne les emplacements des camping-cars, ils ne seront pas matérialisés pour le moment, nous les laisserons se garer le long de l'étang et nous verrons si cela pose des difficultés. L'ensemble de cet équipement sera donc

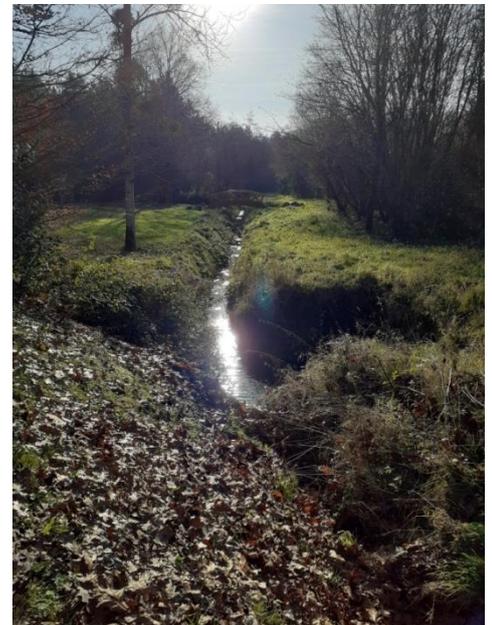
opérationnel pour la prochaine saison touristique.



Espace naturel sensible Saint Eustache

Dans le cadre de la labellisation du site de Saint Eustache en espace naturel sensible, une étude floristique va être lancée au printemps; sept bureaux d'études ont été consultés ; le choix de l'attribution se fera en février.

La Ligue de Protection des Oiseaux a, quant à elle, démarré l'étude faunistique au cours de l'année 2021 ainsi que les premières animations auprès des scolaires.



Antenne relais téléphonique sur la zone des Ajoncs d'or

Des armoires de l'antenne relais des Ajoncs d'or servant aux différents opérateurs téléphoniques ont été une fois de plus vandalisées. Suite à notre démarche faite il y a plusieurs mois auprès du Conseil Départemental, propriétaire du site, nous venons d'obtenir une réponse officielle nous précisant que l'agence des Vallons de Vilaine a pris contact avec l'opérateur ORANGE (opérateur référent). Au vu des photos que nous avons transmises, le constat a été fait qu'aucun entretien n'était manifestement assuré. Des interventions de cet opérateur ont toutefois eu lieu et une interdiction d'accès au site a été affichée.

Ceci n'a pas empêché de nouvelles effractions et de nouvelles dégradations. Un rendez-vous est pris avec ORANGE afin de programmer les réparations et de clarifier les travaux d'entretien et de maintenance des ouvrages.



Nouvelles décorations de Noël



De nouvelles décorations de Noël sont venues agrémenter ces fêtes de fin d'année. Ce sont notamment :

- ♦ le « renne » sur l'île de l'étang du Pré-Ménil,
- ♦ le projecteur à gobos au niveau de la Maison Tilheg avec son décor animé,
- ♦ les décorations de la Maison de l'Auditoire dont certaines ont été faites avec des candélabres usagés et le petit village animé dans le haut du bourg.



L'ensemble des bénévoles (et ils sont nombreux) qui ont consacré du temps pour réaliser certaines décorations ainsi que TEILLAY FESTIF qui a participé comme chaque année à la décoration du bourg. Sans eux, cette animation de Noël à ce niveau serait impossible.

La municipalité remercie



Déploiement de la fibre sur Teillay

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont démarré sur la commune début novembre. Le génie civil de la partie transport souterrain est terminé. Son linéaire a été réalisé entre la chambre téléphonique au sol Chemin des Ferrières et l'armoire située au village de La Thébaudais. Les fourreaux ont été déroulés le long de la route départementale jusqu'au terrain de foot puis par la voie piétonne qui relie la voie verte pour aboutir à l'armoire située au carrefour des rues de La Haiche et de La Foluette.



Armoire rue de Bain

Par ailleurs, un autre aménagement spécifique a été réalisé Rue de Bain pour recevoir la deuxième armoire qui alimentera l'ensemble du bourg.



Armoire village de la Thébaudais

Rue de Saint Malo, des poteaux provisoires seront installés en attendant l'enfouissement des réseaux.

Par contre, Rue du Clos du Bois, il sera nécessaire d'implanter deux poteaux supplémentaires définitifs.

Afin de déployer la fibre en campagne, nous demandons à tous les propriétaires de parcelles agricoles d'élaguer le long des routes où il y a des poteaux téléphoniques car la fibre aérienne sera posée sur ces supports.

Le réseau de distribution de la fibre sera réalisé au printemps pour que l'ensemble des raccordements soient réalisés en fin d'année 2022.

ELAGAGE DES PLANTATIONS AVANCANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique réalisé par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne sur l'ensemble de la Région, il est identifié que des plantations de végétaux se trouvant dans l'emprise des propriétés privées empiètent sur la voie publique.

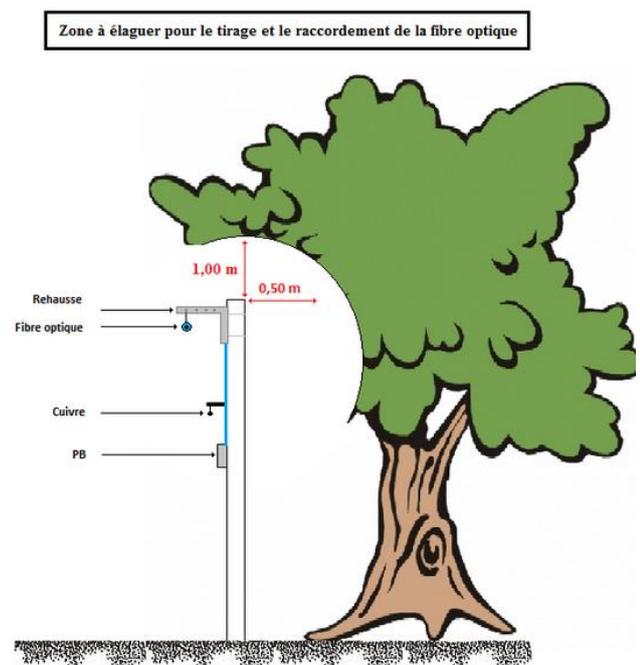
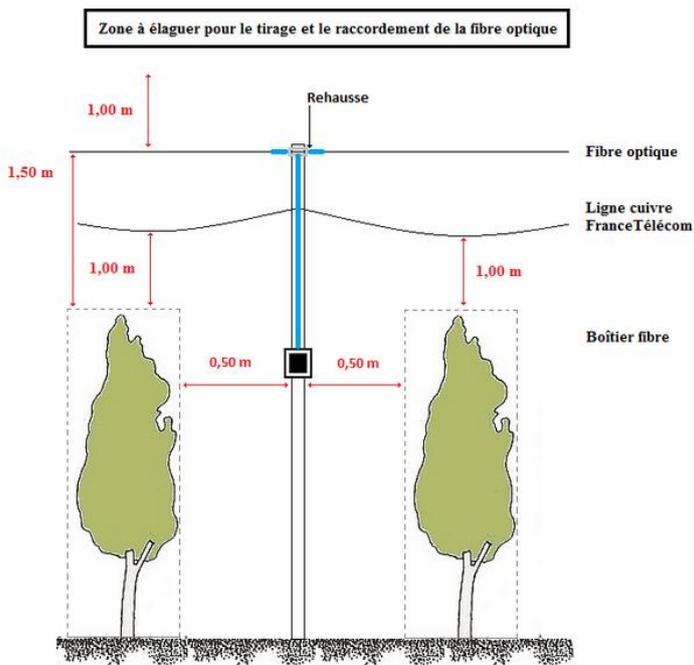
L'élagage des végétaux jouxtant les lignes téléphoniques étant à la charge des riverains, il est demandé à chaque propriétaire ou locataire de réaliser ces opérations d'élagage avant le 31 janvier 2022. Si passé ce délai, il n'a pas été procédé à celui-ci, la Commune y procédera aux frais des propriétaires.

Il est rappelé que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2212-2-2) autorisent le Maire à faire procéder « à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies » étant précisé que « les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

De manière générale, il est recommandé de procéder à un élagage régulier des plantations proches du réseau téléphonique afin de se prémunir de toutes dégradations involontaires. En effet, l'article L 65 du code des postes et télécommunications puni d'une amende de 1 500 € toute dégradation du réseau téléphonique involontaire ou non.

Les services de la mairie restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Principes d'élagage



Poney

Bonjour,

Moi c'est Steven. Je viens d'arriver à Teillay pour me reposer avec de nouveaux amis.

En effet, j'ai 37 ans et j'habitais à Bain de Bretagne. Je suis venu pour prendre ma retraite paisiblement.

Je suis habitué aux enfants, mais je suis devenu beaucoup plus fragile.

Aussi, j'aimerais vous rencontrer. Je suis aussi au parc animalier à Saint Eustache. N'hésitez pas à venir me voir. Je m'ennuyais à Bain et j'adore les visites. J'espère vous voir nombreux.

A bientôt.

Lama



Bonjour,

Je m'appelle Quito et j'ai le plaisir de vous annoncer ma venue dans votre commune où j'espère résider longtemps. Je suis donc votre voisin, mais vous ne me croiserez pas dans la rue. Si vous voulez faire connaissance avec moi, il faudra vous rendre au parc animalier.

En effet, je suis un lama mâle de type Woolly. J'ai trois ans et demi. Je suis né pas très loin d'ici, sur les coteaux du Layon. Si l'on me qualifie d'animal rustique, je tiens cependant à préciser que je suis d'un naturel aimable. Contrairement à la légende, je suis très poli et je ne crache jamais, sauf bien sûr si l'on m'attaque. D'ailleurs, je suis craintif et les caresses sur ma tête me font peur. J'aurai donc besoin d'un temps d'adaptation avec mes compagnons les ânes, chèvres, béliers et boucs, mais je sens déjà que nous saurons lier d'excellentes relations amicales.

Quant à la nourriture, je ne suis pas difficile. Étant herbivore à 100% et ruminant, je trouve toute la nourriture dont j'ai besoin, herbe et foin à profusion, dans le parc. Aussi, je vous remercie par avance de ne pas me tenter avec des friandises ou autres aliments (pain ou restes de légumes divers etc...) qui pourraient nuire à ma santé.

J'ai hâte que nous fassions connaissance. Venez me rencontrer en famille au parc animalier, j'adore les enfants. Je vous attends avec impatience.

À bientôt donc.

Quito.

Observatoire des rapaces diurnes

Bonjour à tous les habitants de Teillay,

A partir de la fin février 2022 et jusqu'à la fin de l'été, ne vous étonnez pas si vous voyez régulièrement pendant la journée 2 ou 3 personnes équipées de jumelles et de longue-vue sur les chemins et les routes de votre commune. Ce sont des bénévoles d'associations naturalistes régionales : Ligue pour la Protection des Oiseaux et une Bretagne Vivante qui participent à l'enquête annuelle de l'Observatoire des rapaces diurnes de France

Pour 2022, la commune de Teillay a été tirée au sort, en accord avec Monsieur le Maire, nous avons préféré vous prévenir de ces va-et-vient réguliers qui pourraient poser questions et susciter la curiosité.

Evidemment, si certains d'entre vous désirent nous donner des indices observés près de chez eux ou participer à cette enquête vous pouvez laisser un message à l'adresse suivante: a.gypaete@gmail.com ou un SMS au 06 38 23 73 90



L'OBSERVATOIRE DES RAPACES DIURNES DE FRANCE *Qu'est-ce que c'est ?*

Depuis l'année 2000 en France, près de 1700 observateurs recensent tous les rapaces nicheurs diurnes présents sur 1 230 cartes.

L'enquête consiste précisément en un recensement le plus exhaustif possible des rapaces nicheurs présents sur un carré de 25 km² dans chaque département. Pour chaque couple recensé, il doit être précisé s'il s'agit d'un couple nicheur certain, probable ou possible

Un tirage aléatoire de 5 carrés (ou cartes) par département est réalisé par le CNRS de Chizé. Ce tirage aléatoire permet de suivre l'abondance nationale d'une quinzaine d'espèces de rapaces annuellement et donne la fiabilité des résultats.

Pourquoi un observatoire ?

L'enquête nationale sur les effectifs nicheurs de rapaces est le premier point de comparaison solide pour mesurer les évolutions ultérieures, à condition bien sûr d'être poursuivie avec la même méthodologie.

*Les simulations effectuées par le CNRS de Chizé avec le programme informatique utilisé sur les données recueillies au cours de l'enquête ont en effet montré qu'un échantillonnage minimum de 100 carrés, au lieu des quelques 1 500 nécessaires pour une bonne couverture de la France, pouvait suffire pour donner une tendance fiable de l'évolution des effectifs nicheurs des espèces à vaste répartition (**Buse variable, bondrée apivore, faucons hobereau et crécerelle et busard Saint-Martin**).*

Ce suivi annuel ou Observatoire rapaces doit donc permettre d'accroître et d'affiner les connaissances sur l'état des populations et de dégager les tendances et évolutions des rapaces nicheurs de France.

Il a donc pour vocation d'orienter les stratégies de conservation des rapaces. Il s'avère notamment être un outil efficace pour déceler d'éventuels déclin et permettre de réagir rapidement. Il est donc un fabuleux outil de connaissance au service de la conservation des rapaces.



SARL DRP

ARTISAN PLÔMBIER - CHAUFFAGISTE
DEPANNAGE & ENTRETIEN
CREATION DE SALLE DE BAIN

Tél : 07.78.24.96.06
drp.plomberie35@gmail.com

PLÔMBERIE **CHAUFFAGE**

ENTRETIEN • DEPANNAGE

7 LE CLOS LE JARD 35620 TEILLAY



Boulé Bénédicte & Vanderkruche Gwenael
PÂTISSIERES DÉCORATEURSES

La Fée Baguette
Cake design

17 RUE DE LA NOË
35620 TEILLAY

Pour tous renseignements :
Bénédicte au 0652808083

FACEBOOK: LA FÉE BAGUETTE CAKE DESIGN TEILLAY

La Fée Baguette
PERSONNALISATION DE TOUTS VOS GÂTEAUX, CRÉATION UNIQUE ET SUR MESURE

PRESTATION À LA COMMANDE ET SUR DEVIS

Social, animation et culture

Annonces Correspondant Défense

1 / Collecte Radios Argentiques (Mission Humanitaire)

Rappel : Une collecte de vos vieilles radios argentiques est organisée par l'UNC, pour permettre l'achat de médicaments au profit des dispensaires que l'UNC a ouvert au Sénégal, au Togo et au Burkina Faso.

Cette collecte se poursuit, il vous suffit de venir déposer vos radios dans le carton prévu à cet effet à l'entrée de la Mairie, aux heures d'ouvertures.

Merci pour votre participation.

2 / Opération "Noël avec les militaires du 2ème MAT" en Mission Extérieure

Je voudrai remercier Madame HOCINE Sandrine (Directrice et Maîtresse de la Classe de CE1/CE2), Madame PARENT Sandrine (Maîtresse de la classe de GS/CP) et Madame FEVRIER Leslie (Maîtresse de la Classe de CM1/CM2) ainsi que tous les enfants de ces trois classes de l'Ecole Publique Maxime Le Forestier de Teillay, qui ont répondu présents à l'Opération "Noël avec les militaires du 2ème RMAI en Mission Extérieure", menée par l'UNC 35.

Cette opération consistait à faire parvenir à nos militaires des réalisations (sous forme de dessins, textes ou poèmes) afin de leur témoigner notre soutien en ces périodes de fêtes, loin de leurs proches.

Dès leur retour de mission, un ou deux d'entre eux, viendront dans notre école pour remercier les enfants et leur expliquer leur travail, leur condition de vie et leur offrir bonbons et cartes postales de Camille GODET.

3 / Sauvons les Tombes de nos Morts Pour La France dans les cimetières communaux

En France, tous les jours, disparaissent des tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des combattants.

Le Souvenir Français a sollicité un partenariat de l'UNC dans le cadre d'une pétition pour leur sauvegarde.

Dans ce cadre, avec la participation de Lionel PECHOUX (trésorier de la section UNC de Teillay) et Dorine MICHELET (Photographe de cette même association), je procède à un inventaire minutieux des tombes des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerres.

Malheureusement certaines palmes et plaques commémoratives ont disparu des tombes de nos braves.

N'hésitez-pas à nous transmettre toutes informations que vous jugeriez utiles pour compléter notre inventaire.

Merci d'avance.

Valérie FECAMP - Correspondant Défense
valerie.fecamp35@outlook.fr

Cérémonie du 11 Novembre

Après la période liée au contexte sanitaire, la cérémonie du 11 novembre s'est tenue de façon solennelle.

Une messe traditionnelle a été célébrée, en présence de Monsieur Yvon Mellet, de ses adjoints et membres du conseil municipal, des représentants de la Gendarmerie Nationale, des sapeurs-pompiers ainsi que de nombreux anciens combattants et veuves d'anciens combattants de l'UNC Teillay, une partie de la population, environ 60 personnes, était présente.

Afin de rendre les honneurs à nos 55 poilus tombés au champ d'honneur, la cérémonie a commencé par la levée des couleurs et à été suivie des lectures de Monsieur le Président de l'UNC, de l'émouvante lettre d'un poilu lue par une collégienne et du message de Monsieur le Maire.



Lionel Péchoux (OPEX) et à Valérie Fécamp correspondante défense et soldat de France de l'UNC, tous deux très impliqués au rayonnement et au partage de nos valeurs.

S'en est suivi de notre traditionnel déjeuner rassemblant 28 membres de notre association.

Nous tenons également à remercier la population participante et attachée à nos commémorations affirmant ainsi que nos morts pour la France n'entreront jamais dans l'oubli.

➤ Jeune teillaquoise, ma première cérémonie

En ce 11 novembre 2021, nous nous sommes rassemblés 103 ans après la signature de l'Armistice 1918, tous unis, toutes générations confondues afin de rendre hommage à tous ceux qui sont tombés pour notre belle et grande Nation.

Cette journée de commémoration très riche en émotion, nous rappela que nous avons une dette envers nos héros qui ont été jusqu'au sacrifice ultime afin de nous offrir à tous, l'opportunité de vivre en sécurité et en paix.

C'est pour cette raison que nous avons et avons le devoir de les honorer, d'inculquer aux jeunes générations actuelles et futures les valeurs de commémoration et que le souvenir de nos soldats morts au combat ne s'évanouisse pas au fil des années.

Notre drapeau ne flotte pas parce que le vent le déplace, il flotte grâce au dernier souffle de chaque soldat tombé en le protégeant.

Marion Fécamp

Nicolas FECAMP Président de l'UNC de Teillay

07.67.29.56.35



Puis, il a été procédé au dépôt de gerbe, d'une minute de silence et d'une magnifique Marseillaise chantée par les enfants du conseil municipal, reprise en cœur par l'ensemble des personnes présentes. Les autorités ont salué et remercié nos 4 porte-drapeaux, Messieurs Perrin Jean-Claude, Le Goff Francis, Péchoux Lionel et Rouyer David. La cérémonie a été suivie d'un verre de l'amitié offert par la municipalité à l'Auberge des Délices.

Deux médailles du mérite UNC Bronze ont été décernées à notre vice-trésorier et porte-drapeau,





Bibliothèque « La Grange aux Livres »

L'adhésion à la bibliothèque est gratuite pour tous. La carte lecteur permet d'emprunter des livres et DVD pour 3 semaines renouvelables.

Nous proposons une série de DVD prêtée par Bretagne Porte de Loire Communauté ainsi que des livres cartonnés, premières lectures romans, albums documentaires, bandes dessinées, témoignages enfants et adultes.

L'étage est consacré aux enfants de plus de 6 ans.

Des nouveautés vous attendent régulièrement !

Nous faisons partie du réseau des bibliothèques de Bretagne Porte de Loire Communauté ce qui vous permet de réserver des livres ou DVD dans les bibliothèques adhérentes au réseau et de les rapporter dans une autre.



Catalogue en ligne :

<https://reseaubibliotheques.bretagneportede Loire.fr>

C'est l'occasion de vous rendre dans ces bibliothèques et de voir la culture sur le territoire.

Quand vous effectuez une réservation, nous vous contactons par mail, voir téléphone lorsque celle-ci est arrivée.

Un tutoriel est mis à votre disposition afin de mieux comprendre comment réserver un livre ou un DVD sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=nloQCeq4RIY>

Nouvelles communes adhérentes en janvier 2022 : La Dominelais, Saint-Sulpice-des-Landes et La Bosse-De-Bretagne.

HORAIRES D'OUVERTURE :

mardi de 16h30 à 18h30

mercredi de 10h à 13h

samedi de 10h30 à 12h

☎ 02 99 44 24 86 - ✉ lagrange.auxlivres@orange.fr

Pass sanitaire obligatoire pour les plus de 11 ans.

La bibliothèque étant trop étroite pour les gestes barrières, les animations proposées par « La Grange aux Livres » auront lieu à la Maison Tilheg ou à l'Espace Jeunes.

➤ Animation Lecture 0-3 ans

La bibliothèque « La Grange aux Livres » organise des animations gratuites pour les enfants âgés de 0-3 ans animées par Fanny CORBÉ de l'association « Histoire de grandir ». Des histoires racontées grâce à des tapis de lecture qui enchantent les petits et les grands. Elles sont ouvertes aux parents, aux grands-parents, aux assistantes maternelles avec un maximum de 12 enfants par séance.

Nous vous demandons de vous inscrire auprès de Christelle à la bibliothèque, à l'agence postale ou par mail.



Animation lecture, 2021

Dates des animations Lecture pour les tout-petits :
Prochaines dates pour le 1er semestre 2022 : Les jeudis 6 janvier, 3 mars et 5 mai de 9h30 à 10h30 à la Maison TILHEG.

➤ Éveil musical pour les 0-3 ans

La bibliothèque a proposé l'éveil musical aux tout-petits avec Tiphaine PHILIPPON. Animations gratuites avec un maximum de 12 enfants par séance accompagné d'un adulte.

Inscriptions obligatoires à la bibliothèque, à l'agence postale ou par mail.

Dates pour l'année scolaire 2021/2022 : Les vendredis, les 28 janvier, 25 février, 11 mars, 29 avril, 20 mai et 01 juillet de 9h30 à 10h30, à la Maison TILHEG.



➤ ATELIER « Fabriquer ses produits ménagers écologiques » niveau 2

La Grange aux livres a proposé en collaboration avec Bretagne Porte de Loire, une animation gratuite « Fabriquer ses produits ménagers écologiques » niveau 2 avec Séverine DUFRESNE « Ma part du colibri » le samedi 25 septembre 2021 à 10 h à la Maison des Jeunes de TEILLAY,.

Les produits de base pour un ménage naturel et respectueux de l'environnement ont été mis à l'honneur. Des recettes proposées avec la pierre d'argile, la lessive de lierre, le liquide vaisselle et les détachants écologiques.

Les participants étaient ravis de cet échange malgré le contexte difficile.



PHOTO DE L'ATELIER du 25 septembre 2021

LE MOIS DU DOCUMENTAIRE « Mes 15 ans dans ma chambre »

Porté en Ile et Vilaine par l'Association le Comptoir du doc, le Mois du doc qui met un coup de projecteur sur le film documentaire s'est déroulé tout le mois de novembre sur le territoire de Bretagne porte de Loire Communauté. C'est l'occasion tout d'abord de découvrir des films documentaires peu médiatisés, de rencontrer les réalisateurs et enfin de créer des moments d'échanges autour du film documentaire avant ou après la projection.

Après 1 an d'absence, notre Commune a accueilli une nouvelle édition.

Le film documentaire « Mes 15 ans dans ma chambre » de Marie-Pierre Jaury et de Charlotte Ballet-Baz, présente, a été diffusé le vendredi 26 novembre à la Salle multifonctions « Raymond Prot ».



Charlotte Ballet-Baz (Réalisatrice du film) et Sandrine Ollivier (coordinatrice lecture publique)

Les réalisatrices avaient commencé des entretiens avec une soixantaine d'élèves du lycée Viollet-le-Duc en banlieue parisienne pour un documentaire sur le rapport à la sexualité chez des jeunes de seconde. Interrompues par la crise sanitaire, elles ont demandé à cinq d'entre eux de tenir le journal de bord de leur confinement en se filmant avec leur téléphone. Dans leur chambre, isolé(e)s, Eva, Julien, Grégory, Nawen et Eve se questionnent, se révèlent et grandissent. Comment vivre son adolescence quand tout ce qui en fait le sel – les copains, les sorties, l'école, le sport – vous fait défaut ? Comment s'autonomiser et grandir confiné 24h/24 avec ses parents, parfois dans un espace très réduit ?



REPAS ANNUEL DES AINES

Les aînés teillaquois ont pu se retrouver, le samedi 16 octobre, dans des conditions presque normales, pour le repas qui leur était offert par la Commune.

65 repas ont été préparés par Didier de l'Auberge des Délices.

Ce repas des aînés est avant tout celui de partager des instants de détente, de nouer des liens d'amitié, d'évoquer et de tricoter des vieux souvenirs.

Merci à tous ceux et toutes celles qui ont répondu à notre invitation et d'avoir embelli ce banquet.

Vaccination COVID

À la mi-octobre, l'ARS nous a contacté pour nous proposer la venue d'un vaccibus sur notre commune constatant que le nombre de vaccinés sur notre territoire communal était inférieur à la moyenne départementale. Nous avons donc organisé en urgence l'accueil de candidats à la vaccination en ouvrant cette possibilité aussi aux habitants de notre commune voisine ERCE EN LAMEE.

Après une prise de rendez-vous à la Mairie, nous avons donc accueilli, ce mercredi 27 octobre, pas moins de 47 personnes à la salle Raymond Prot, soit pour une première injection, soit pour des injections de rappel (2ème ou 3ème rappel). Il est possible que cette initiative soit renouvelée dans les mois à venir.

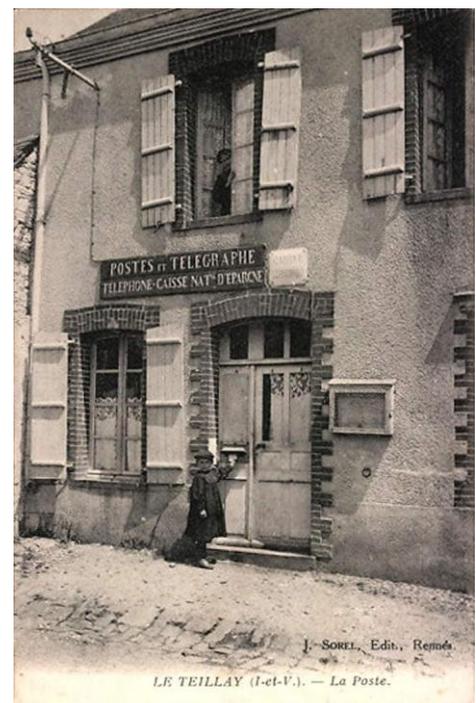


Nouveaux horaires de l'agence postale

Suite à une réflexion sur les horaires d'ouverture de l'agence postale, nous avons, dans le dernier bulletin municipal, lancé une consultation pour vous proposer une nouvelle organisation à savoir une ouverture en soirée le vendredi et une fermeture le samedi matin. La fin de cette consultation avait lieu le 31 octobre. Celle-ci a donné les résultats suivants : 53 votes favorables à une ouverture le vendredi soir, 18 votes favorables à une ouverture le samedi matin.

En conséquence, à compter du 1er février prochain, les horaires d'ouverture de l'agence postale communale sont les suivantes :

| | |
|----------|----------------------|
| Lundi | de 14 H 15 à 16 H 45 |
| Mardi | de 13 H 45 à 16 H 15 |
| Mercredi | de 14 H 15 à 16 H 45 |
| Judi | de 14 H 15 à 16 H 45 |
| Vendredi | de 14 H 15 à 18 H 45 |
| Samedi | FERMÉ |



Ancienne Poste

Nous avons pu récupérer une ancienne carte postale de l'ancienne poste de Teillay : à vous de découvrir où elle se trouvait.

Par ailleurs, nous aurons la possibilité de vous projeter un film sur la vie de TEILLAY dans les années 50. Ce film sera constitué de différentes séquences filmées.

Exposition peinture

La Maison Tilheg a enfin accueilli sa première exposition artistique depuis trois ans que sa restauration est achevée, les 2 premiers week-ends de décembre

Didier Cusson, l'artiste local (il vient de La Bosse-de-Bretagne), a démarré fort dans sa passion qu'il entretient depuis l'enfance. « À 14 ans, j'ai reçu le 1er prix de l'Unesco, à Paris, avec le tableau Les Pêcheurs de Nazareth, qui est toujours en ma possession se remémore le peintre qui a fait ses armes aux Beaux-Arts de Rouen, devant lequel il habitait alors, et où il suivra des cours. J'avais une passion pour l'impressionnisme, et plus particulièrement pour Boudin, maître du ciel et de la mer. »

Des thèmes que l'on retrouve dans les toiles de Didier Cusson où, parmi les vingt-cinq œuvres exposées, l'on retrouvait Saint-Malo, le Mont Saint-Michel ou encore les côtes dieppoises. Il présentait aussi la chapelle Saint-Eustache de Teillay, ainsi que sa légende.



Jeunesse

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

À la rentrée scolaire, un nouveau conseil municipal des enfants s'est formé. Cette année (et pour une année scolaire), ces 15 enfants motivés ont plein de projets. Aussi, après avoir participé à la cérémonie du 11 novembre, à la déambulation du festival du schmoul, à l'exposition de peintures, ils réfléchissent à des panneaux pédagogiques pour sécuriser notre commune : sur la vitesse mais aussi sur les chiens non tenus en laisse. Une réflexion est en cours pour récupérer les masques usagés, pour embellir la commune avec une fresque, pour éviter les déchets ...

Bref, un début d'année riche en idées diverses.

Ces enfants sont nos adultes de demain. Leurs conseils et leur vision de la commune sont un atout.

Merci de les entendre.



Repas de Noël à la cantine

Le jeudi 16 décembre dernier, les élèves de l'école Maxime le Forestier ont fêté Noël à la cantine.

L'équipe périscolaire avait décoré la cantine aux couleurs de Noël pour la dernière semaine.

Les élèves ont partagé le repas de Noël ensemble dans la joie et la bonne humeur.



Les associations qui souhaitent faire passer une information sur le panneau lumineux concernant leur manifestation doivent retirer un imprimé à la mairie et l'adresser au secrétariat trois semaines avant la date de la manifestation.

Rappel aux associations désirant faire une parution sur le bulletin municipal : déposer vos articles avant : le **10 décembre** pour le bulletin de janvier et le **15 juin** pour le bulletin de juillet.

La commission communication n'est pas responsable des éventuelles erreurs au sein des articles.



LES PÊCHEURS DE LA MÉE

ERCE en LAMEE – TRESBOEUF – LALLEU – THOURIE – TEILLAY –
LA BOSSE – St SULPICE – LA DOMINELAIS – LE GRAND FOUGERAY

Activités pour l'AAPPMA 2021

- Alevinage de truites pour l'ouverture en mars (500kg)
- Réunion pour modification des statuts.
- Renouvellement des administrateurs
- vigilance et surveillance des 3 rivières

Les pêcheurs de la Mée ont procédé le samedi 13 novembre à l'élection du nouveau bureau pour une durée de 5 années, allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2026 inclus.

Une liste de 9 candidats a été proposée à l'issue du vote les 9 candidats ont été élus

Voici la composition du nouveau bureau

| | | | |
|-------------|----------------|------------------|-------------------|
| Président : | Alain CHOQUET | Vice-président : | Loïc GIBOIRE |
| Trésorier : | Michel RENAULT | Secrétaire : | Dominique GALLAIS |

Membres : Camille GIBOIRE, Lionel PIGEARD, André HUREL, Thierry GIBOIRE, Kevin GICQUEL

Deux contrôleurs aux comptes ont été élus : Gérard GARNIER, Gérard MARCEL

Souhaitons bonne chance et bon courage à cette nouvelle équipe pour la gestion des 3 rivières,
Le Semnon, la Couyère et l'Aron

Les pêcheurs de la Mée vous souhaitent une bonne année 2022





La France en bref

À Châteaubriant, la mémoire des fusillés reste intacte

L'émotion était palpable hier, dans la carrière de La Sablière, à Châteaubriant (Loire-Atlantique). C'est ici qu'il y a quatre-vingts ans, le 22 octobre 1941, vingt-sept otages communistes, dont le jeune Guy Môquet, 17 ans, ont été fusillés par les militaires allemands en représailles de l'exécution du lieutenant-colonel Hotz, à Nantes, deux jours plus tôt. 6 000 personnes avaient fait le déplacement pour rendre hommage à ces hommes morts pour la liberté de la France. Plusieurs personnalités politiques étaient présentes, notamment Fabien Roussel, secrétaire général du Parti communiste, mais aussi Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement.



6 000 personnes avaient fait le déplacement à Châteaubriant pour rendre hommage aux vingt-sept fusillés de 1941.

(Photo : Marc OLIVIER, Ouest-France)

➤ Carrefour des sections UNC de l'arrondissement de Redon



Le 4 septembre dernier notre commune de Teillay et l'UNC ont organisé le carrefour d'arrondissement.

Nous avons dû nous adapter aux conditions sanitaires en vigueur.

Étaient présentes, 22 sections des UNC de l'arrondissement de Redon. Notre assemblée a commencé par une présentation de la commune par Monsieur Yvon MELLET, maire de Teillay, ensuite Monsieur Nicolas FECAMP, président de l'UNC Teillay, a présenté notre section locale, nos activités et nos prochaines actions. De vives remerciements pour la préparation et l'organisation de ce carrefour d'arrondissement à Messieurs PÉCHOUX Lionel et HUART Patrick et Madame FECAMP Valérie, ainsi qu'à Monsieur le Maire et l'équipe technique de la commune.

Lors de ce carrefour il a été également remis les médailles du mérite UNC Bronze à Messieurs HUART Patrick, PELHATRE Jean et BRUERE Jean.

Nicolas FECAMP
Président de l'U.N.C
de TEILLAY
07.67.29.56.35



ASSOCIATION « A VOS DONS »

L'association « A vos dons » qui a été créée en octobre 2021, à la suite de la dissolution de l'association du « Verre solidaire », gère le local du magasin gratuit.

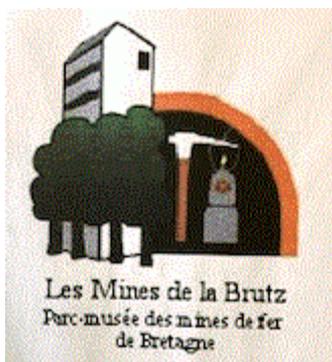
Le siège social de l'association est situé à Teillay mais le local de gratuité est à Soulvache.

Le but de l'association est de favoriser l'anti-gaspillage, le recyclage et la surconsommation de masse. Le magasin gratuit est ouvert tous les dimanches de 14h à 17h. Les bénévoles seront heureux de vous recevoir pour vos dons (vêtements, jouets, livres, vaisselle, petits électroménagers.....) et/ou pour venir chercher ce dont vous avez besoin.

Le local est ouvert à tous et toutes.

N'hésitez pas à aller sur notre page Facebook « le magasin gratuit de Soulvache ».

Mmes Issartel et Durville, Co-Présidentes.



Villages et Patrimoines entre Loire et Vilaine (Les Mines de la Brutz)

Le 25 septembre dernier, le bureau de notre association a été entièrement renouvelé.

La situation sanitaire, conjuguée à des difficultés techniques, nous avait contraint à mettre le Petit Train à l'arrêt.

Les réparations étant en phase terminale, nous vous espérons nombreux à venir visiter ce site dès la reprise de la saison.

Vous pouvez d'ores et déjà nous apporter votre soutien en adhérant à notre association afin de garantir sa pérennité.

Coordonnées et composition du bureau :

Président : Alain CLOLUS

Trésorière : Valérie FECAMP

Secrétaire : Michel HOGUET

Trésorière Adjointe : Florence DROUIN

vplv.teillay@outlook.fr

Association VPLV – Malaunay - 35620 TEILLAY

Gare ô Vaches

Bonjour à tous ! RETOUR DU VACHOU !

L'association Gare ô vaches prépare son retour le 25 juin 2022. Bœuf grillé et musique à la gare de Teillay.

De nombreuses animations vous seront proposées dès le début d'après-midi (concours de palets, animations musicales, jeux pour enfants...).

Les points de vente, les noms des groupes et les derniers renseignements seront précisés ultérieurement. (sous conditions du protocole sanitaire)

Salle de sports ERCE – TEILLAY



Les travaux de la salle des sports ERCE-TEILLAY prennent un peu de retard du fait de la difficulté des entreprises à se faire livrer les matériaux et équipements nécessaires pour permettre la livraison définitive.

Néanmoins les travaux de la halle sportive en ce qui concerne les aires de jeux (résine + traçage) sont terminés. Les travaux de la partie vestiaires, locaux communs et Club House le sont aussi.

Ce sont uniquement les travaux d'éclairage intérieur et d'alimentation électrique par ENEDIS qui nous font défaut.

Compte tenu des délais attendus, la réception de l'équipement ne pourra se faire avant fin février 2022. Compte tenu aussi des conditions météorologiques les travaux extérieurs (pelouse, plantations...) ne se feront qu'au printemps.

Une réunion avec l'ensemble des associations sportives a eu lieu afin d'élaborer une première esquisse des créneaux d'utilisation qui leur seront attribués.





AIDE A L'INSTALLATION AGRICOLE DE BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ

Les jeunes exploitants agricoles participent activement au développement économique, à l'emploi et à l'aménagement du territoire.

La Communauté de communes soutient l'activité agricole, pour répondre à plusieurs objectifs :

- Aider au démarrage des exploitants dont l'activité contribue localement à la production alimentaire,
- Maintenir le nombre d'agriculteurs et accompagner au mieux les personnes ayant un projet d'installation,
- Garantir la pérennité et la viabilité des activités agricoles du territoire.

Une aide communautaire à l'Installation Agricole, d'un montant maximum de 5 000 euros, peut être demandée :

Une part forfaitaire de 2 500 euros est versée pour toute nouvelle installation, après réalisation d'un diagnostic bocager par un technicien Breizh-bocage de la Communauté de communes (prestation gratuite).

À cette participation fixe s'ajoute une part variable de 2 500 euros, versée sous réserve de la justification d'un critère environnemental.

Pour tout renseignement, contactez le service développement économique de Bretagne porte de Loire Communauté :
au 02 99 43 07 46, par mail poleamenagement@bretagneportedeloire.fr

Plus d'informations sur le site bretagneportedeloire.fr

Contact presse : Stéphanie COURTEILLE – Responsable du pôle Aménagement-Emploi-Égalité des chances
poleamenagement@bretagneportedeloire.fr – 02 99 43 07 46

ALCOOL ASSISTANCE

Entraide Addict est un lieu d'accueil situé à Bain de Bretagne

La fédération Alcool Assistance (Entraide Addict), est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1910, qui a pour but d'aider et d'accompagner toutes personnes en difficultés avec l'alcool ou toute autre addiction ainsi que leur entourage. Vous vous posez des questions sur votre consommation ; vous sortez de soins ; votre entourage proche, cercle amical, professionnel est aussi confronté à cette problématique, qui perturbe le quotidien, surtout dans ce contexte difficile : sur le secteur de Bain de Bretagne (et alentours), des bénévoles, formés et ayant connu ou connaissant la problématique, vous accueillent, informent, écoutent, accompagnent pour répondre et vous informer sur l'Alcool, l'Alcoolisation, la Codépendance. Vous serez reçus en toute confidentialité, dans le respect, sans jugement, pour un mieux être.

Des permanences se tiennent le 1er ou 2eme vendredi de chaque mois à 20h00 à l'ancienne école publique) 6 rue Henri Guerin à Bain de Bretagne. Un groupe de parole destiné à l'entourage (quel qu'il soit) se tient également ces mêmes jours. Vous pouvez aussi nous appeler pour toutes informations ou renseignements complémentaires. En cette période spéciale de pandémie, nous pouvons aussi vous rencontrer à votre domicile ou en un lieu neutre, pour échanger ou répondre à vos demandes. N'hésitez pas à venir nous rejoindre (en répondant aux règles sanitaires en vigueur) :

« malade » : 0682954920, ou « entourage » : 0635950311 - adresse mail : alcoholassistance35470@gmail.com



Rénov'Habitat

Rénovation de mon logement : par où commencer ?

Le froid sera bientôt de retour et vous souhaitez réduire vos consommations de chauffage ? L'Espace Rénov' Habitat peut vous accompagner dans votre projet. Plusieurs dispositifs d'aides financières sont disponibles pour des travaux de rénovation énergétique : isolation, ventilation, chauffage et eau chaude sanitaire.

POUR TOUT PROJET, QUELLES QUE SOIENT VOS RESSOURCES : L'ESPACE RÉNOV' HABITAT

Il est souvent très compliqué de se retrouver parmi les nombreuses aides à la rénovation énergétique.

Avant de vous lancer, contactez l'Espace Rénov' Habitat, le service public local pour vous apporter un appui technique, réglementaire et financier, de manière gratuite, neutre et indépendante pour toutes vos démarches liées à la rénovation de votre logement.

Une évaluation énergétique (gratuite) de votre logement comprenant une visite à domicile et allant jusqu'à l'analyse de devis peut vous être proposée sous certaines conditions.

L'Espace Rénov' Habitat vérifie votre éligibilité aux différentes aides, comme MaPrimeRénov', ou Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Le montant de certains travaux peut freiner les familles les plus modestes. Pour rendre la rénovation accessible à tous les budgets, les aides sont calculées en fonction de plafonds de revenus (consultables sur le site anah.fr ou sur maprimerenov.gouv.fr). Si vos ressources sont inférieures aux plafonds, l'Espace Rénov' Habitat vous met en relation avec l'association Soliha.

SOLIIHA ACCOMPAGNE LES MÉNAGES MODESTES

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) est animée par Soliha.

Le programme vise à améliorer les logements du territoire sur le plan énergétique, mais aussi pour les travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile, les situations de handicap, et la lutte contre l'habitat insalubre. Elle s'adresse aux propriétaires occupants à revenus modestes, comme aux bailleurs qui répondent à différents critères d'éligibilité. Soliha vous accompagne dans vos demandes de subventions jusqu'à la fin du projet. Elle peut soulever des aides importantes proposées par différents financeurs publics et privés (entre 35 % et 65 % du montant HT des travaux).

RÉCAPITULATIF



• Pour les travaux d'économie d'énergie

Contactez l'Espace Rénov' Habitat du Pays des vallons de Vilaine au 02 99 57 02 20 ou par mail à espacerenovhabitat@paysdesvallonsdevilaine.fr

Accueil sur rendez-vous au 12 rue Blaise Pascal - ZA de la Lande rose 35 580 Guichen



• Pour les travaux d'adaptation du logement

Contactez Soliha au 02 99 79 51 32 ou par mail à contact.illeetvilaine@soliha.fr

Adresse postale : 22 rue Poullain Duparc 35 000 Rennes



• Pour les travaux concernant un bien en location

Contactez Soliha au 02 99 79 51 32 ou par mail à contact.illeetvilaine@soliha.fr

Adresse postale : 22 rue Poullain Duparc 35 000 Rennes

Plus d'informations sur le site bretagneportede Loire.fr

Contact presse

- Jean-François RAULT, Chargé de mission urbanisme, habitat, environnement
02 99 43 08 52 - urbanisme@bretagneportede Loire.fr

A compter du 12 novembre 2021 et jusqu'à l'automne 2022 le Service de Gestion Comptable de GUICHEN est fermé pour travaux

BURALISTES AGRÉÉS « PAIEMENT DE PROXIMITÉ »

➔ VOUS SOUHAITEZ CONTACTER LE SGC DE GUICHEN

- par téléphone (02 99 57 01 18) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- par courriel : sgc.guichen@dgfip.finances.gouv.fr
- par courrier : SGC de Guichen – BP 98025 – 35580 GUICHEN

➔ VOUS SOUHAITEZ ÊTRE REÇU PAR LE SGC DE GUICHEN

- lors de la permanence sans rendez-vous tous les mardis matin de 8h30 à 12h30 à l'Espace France Services de Guichen - Le Résé 26, rue du Commandant Charcot – GUICHEN

➔ VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER UN PAIEMENT AU SGC DE GUICHEN

- en espèces jusqu'à 300 € et carte bancaire auprès des buralistes agréés « paiement de proximité » (cf. liste ci-contre)
- par chèque posté à l'adresse indiquée sur la facture
- en carte bancaire par téléphone, en appelant le 02 99 57 01 18 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00



| | | |
|-----------------------|--|---|
| BAIN-DE-BRETAGNE | Le Cyrano Aux Deux Marches | 24, Grande Rue 14, rue des Merhards |
| BAULON | Maison de la Presse | 1, place de l'Eglise |
| BOURG-DES-COMPTES | Tabac-presse | 11, place de l'Eglise |
| COMBLESSAC | Rest'o bar | 6, place de la Mairie |
| CREVIN | Chez Béa | 17, rue Bernard Picoult |
| ERCE-EN-LAMEE | Le Cellier | 9, rue des Camélias |
| GRAND-FOUGERAY | Le Bistrot de la Place Les Temps Modernes | 19, place de l'Eglise 5, rue de la Paix |
| GUICHEN | L'Escale L'Embuscade Le KF | 36, rue du Général Leclerc 38, rue de Fagus 20, rue de Redon |
| GUIGNEN | La Ritournelle | 2, rue des Forgets |
| GUIPRY-MESSAC | Le Manach' Tabac-presse Brault L'Omnibus | 20, avenue de la Gare 38, place de l'Eglise 67, avenue de la Gare |
| LA BOSSE-DE-BRETAGNE | Le Sporting-bar | 1, rue du Semnon |
| LA NOE BLANCHE | Le Nautal'café | 3, rue Ste Anne |
| LAILLE | Le Comptoir | 23, rue du Point du Jour |
| LE SEL-DE-BRETAGNE | Le Sel'Ann | 6, place du Calvaire |
| PLECHATEL | Chez Carole | 3, place de l'Eglise |
| SAULNIERES | Le Saulnier | 5, rue des Paludiers |
| ST-SULPICE-DES-LANDES | Le Petit Sulpicien | 3, rue Louis Leray |
| STE-ANNE s/ VILAINE | Iliz'kafé | 7, place de l'Eglise |
| TEILLAY | Cath Café | 40, rue de Bain |
| VAL D'ANAST | Au Che'Val d'Anast Bar du Centre | 1, rue de Guer 2, place de la poste |

PASS COMMERCE ARTISANAT

de Bretagne porte de Loire Communauté

Bénéficiez d'une aide pouvant aller jusqu'à 7 500 € pour moderniser et dynamiser votre activité.

COMMERCE
ARTISANAT
de Bretagne porte de Loire Communauté

Bretagne porte de Loire Communauté et la région Bretagne ont instauré un régime d'aides directes afin de soutenir l'économie et aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat.



PLUS D'INFOS

- Stéphanie Courteille, chargée de mission Développement économique de Bretagne porte de Loire Communauté
- 42 rue de Sabin 35 470 Bain-de-Bretagne
- 02 99 43 08 50
- poleamenagement@bretagneportede Loire.fr





FUITE D'EAU POTABLE APRES COMPTEUR



Chaque année, nous sommes contactés par des titulaires d'un contrat d'abonnement au service d'eau, en raison d'une facturation excessive, due à une fuite d'eau non détectée après compteur.

Le Syndicat des Eaux vous rappelle que chaque client, titulaire d'un abonnement, reste responsable du compteur et de son branchement au réseau public, ce dernier commence à partir du joint situé après le compteur. Le client, responsable du branchement, doit s'assurer régulièrement du bon fonctionnement de celui-ci et notamment des fuites pouvant intervenir après le compteur.

Pour cette raison, nous vous conseillons de surveiller régulièrement la consommation d'eau à votre compteur.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la loi Warsmann permet de bénéficier d'un dégrèvement sur la surconsommation en cas de très grosse fuite d'eau **non détectable**. Le bénéficiaire de ce dégrèvement devra prouver d'une part que la fuite était non détectable et d'autre part qu'un professionnel est intervenu pour réparer le préjudice. **L'intervention du plombier devra être justifiée par la présentation de sa facture.**

Nous tenons particulièrement à vous informer de ces problèmes. Il est très désagréable de voir sa facture d'eau passer du simple au double, voir, à une facturation multipliée par 10. Chaque année, des abonnés en sont victimes.

Chaque année, des abonnés sont victimes de fuite d'eau

Comment repérer une fuite d'eau ?

1 heure vous suffit pour détecter une fuite sur votre installation privée. Pour cela :

- Fermez tous les robinets, n'utiliser ni appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle etc...) ni chasse d'eau.
- Ensuite, relevez les deux derniers chiffres (en rouge) à droite de votre compteur
- 1 heure plus tard, vérifiez les deux derniers chiffres en question
- Si vous remarquez une différence, vous avez très certainement une fuite sur votre installation privée
- Contactez alors votre plombier pour localiser et réparer cette fuite. Ce dernier pourra également vous conseiller sur la protection de votre installation (réducteur de pression par exemple) en cas de pression trop forte.



MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES

La Maison de l'Emploi et des Services a ouvert ses portes le mardi 1^{er} décembre 2020 dans la Zone d'Activités de Château Gaillard 2 Allée de l'Ille au **Steriad** à Bain de Bretagne. Une antenne est également ouverte à **l'Auditoire** à Grand-Fougeray. Labellisé France Services, c'est un lieu d'accueil, de conseils et de rencontres dans lequel vous êtes accompagné dans vos démarches auprès des différents opérateurs de service public : CAF, CPAM, Finances publiques, CARSAT, pôle emploi....

Labellisation France Services

Bretagne porte de Loire Communauté s'est portée candidate à la labellisation France Services. Mis en place par l'Etat, ce dispositif a pour objectif de « consolider la présence du service public au cœur des territoires ». D'ici 2022, chaque citoyen doit pouvoir trouver, à moins de 30 minutes de son domicile, un premier niveau d'informations et un accompagnement dans ses démarches auprès des principaux opérateurs de service public. Pour mettre en place ce nouveau service, Bretagne porte de Loire Communauté recevra 30 000 € par an sous forme de subvention de la part de l'Etat.

A chaque situation individuelle, des réponses adaptées

Vous êtes reçu par des professionnels spécialement formés. Une information est apportée si possible immédiatement sur place. Une prise de contact directe avec les partenaires peut être proposée lorsque la situation le nécessite. Un accompagnement aux démarches dématérialisées est également proposé. 8 bornes informatiques à Bain de Bretagne, 3 à Grand-Fougeray et une salle de visio-conférence sont à la disposition du public. C'est aussi un lieu de convivialité avec des espaces adaptés aux échanges. Les permanences de l'Adil, SOLIHA, l'architecte conseil du Département ou le conciliateur de justice ont lieu désormais à la Maison de l'Emploi et des Services.

Le Steriad

PA de Château Gaillard 2 allée de l'Ille - 35470 Bain de Bretagne

Horaires :

Lundi : 9h-12h / 14h-17h (sur RDV)

Mardi : 9h-15h (créneau midi)

Merc : 9h-12h / 14h-17h (sur RDV)

Jeudi : 15h-19h (créneau soirée)

Vendredi : 9h-12h

Contact : 02 99 43 86 50 / 07 61 84 20 56

accueilfranceservices@bretagneportede Loire.fr

L'Auditoire

25 Place de l'Eglise - 35390 Grand-Fougeray

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi,

de 9h à 12h,

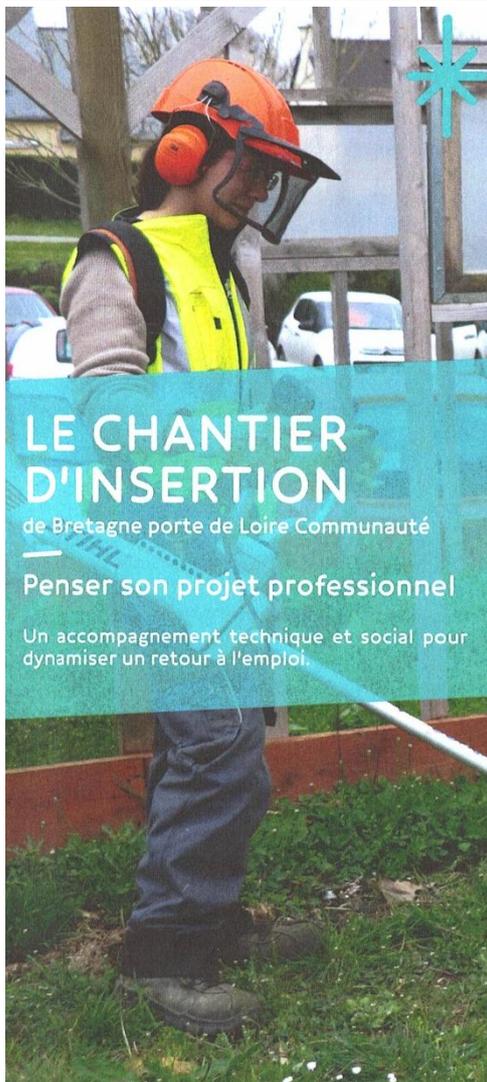
les après-midi et le mercredi

sur rendez-vous uniquement

Contact : 02 99 0844 80 / 06 99 61 04 98

accueilpae@bretagneportede Loire.fr

Plus d'informations sur le site bretagneportede Loire.fr



LE CHANTIER D'INSERTION

de Bretagne porte de Loire Communauté

Penser son projet professionnel

Un accompagnement technique et social pour dynamiser un retour à l'emploi.

Le fonctionnement

Les salariés du chantier sont employés en **Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)**. La durée va de 4 à 24 mois maximum.

Il s'adresse à des personnes **sans emploi rencontrant des difficultés** sociales et/ou professionnelles.

Les personnes éligibles à ce contrat sont, entre autres :

- » les bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS...)
- » les demandeurs d'emploi de longue durée
- » les personnes reconnues travailleurs handicapés
- » les plus de 50 ans
- » les jeunes de moins de 26 ans, suivis par We Ker (Mission locale).



Vous souhaitez intégrer le chantier d'insertion ?

Vérifiez votre éligibilité au CDDI auprès de votre référent (Pôle emploi, WE Ker - Mission locale -, Référent RSA, Cap emploi...) et déposez-nous un CV, une lettre de motivation et votre fiche diagnostic IAE.

Votre candidature sera étudiée avec le plus grand soin.

Site de Bain-de-Bretagne

42 rue de Sabin
35470 Bain-de-Bretagne

- » **Cécile Gelin**
Accompagnatrice socio-professionnelle
06 42 90 04 41
gensduvoyage@bretagneportede Loire.fr
- » **Nolwenn Gangneux**
Encadrante technique
06 12 99 05 71
insertionbain@bretagneportede Loire.fr

Site de Grand-Fougeray

25 place de l'église
35390 Grand-Fougeray

- » **Géraldine Guilleux**
Accompagnatrice socio-professionnelle
02 99 08 44 80
paegf@bretagneportede Loire.fr
- » **Nicolas PAUL**
Pascal LORET
Encadrant technique
06 75 25 07 24
insertiongf@bretagneportede Loire.fr

Restez connectés à
Bretagne porte de Loire Communauté

bretagneportede Loire.fr

[f](#) Bretagne porte de Loire Cté

[i](#) Bretagne porte de Loire Cté



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et inclusion" 2014-2020.



LE POINT ACCUEIL EMPLOI

de Bretagne porte de Loire Communauté

Au cœur de l'emploi local

Un accueil personnalisé pour les demandeur-se-s d'emploi, salarié-e-s, employeur-se-s.

Site de Bain-de-Bretagne



Immeuble Le Steriad
2 allée de l'ille
35470 Bain-de-Bretagne
02 99 43 86 50



Du lundi au jeudi de 9h à 12h
Le mardi et le jeudi de 14h à 16h (pour consultation sur ordinateur)

- » **Marie Esnault**
Conseillère emploi
accueilpaebain@bretagneportede Loire.fr
- » **Laurence Chiocconi**
Chargée de mission emploi-relations entreprises
paebain@bretagneportede Loire.fr

Site de Grand-Fougeray



Maison du développement
25 place de l'Église
35390 Grand-Fougeray
02 99 08 44 80



Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
Les après-midi et le mercredi sur rendez-vous

- » **Carine Tourillon**
Conseillère emploi-relations partenariales
accueilpaegf@bretagneportede Loire.fr
- » **Géraldine Guilleux**
Chargée de mission emploi-insertion
paegf@bretagneportede Loire.fr

Retrouvez les actualités du Point accueil emploi, des offres d'emploi, de formations...
[f](#) PAE Bretagne porte de Loire Communauté
et sur bretagneportede Loire.fr



Création graphique : Service com Bretagne porte de Loire Communauté - Crédits photos : @BCLC @Pascal



Mon eau est non conforme à cause des **METABOLITES** ?



Pourquoi les métabolites sont évoqués seulement maintenant ?

Jusqu'à présent, les techniques d'analyse ne permettaient pas de détecter les métabolites avec fiabilité.

Grâce aux progrès techniques, aujourd'hui les métabolites et de nombreuses molécules de pesticides sont ajoutées au contrôle sanitaire.



Puis-je boire l'eau du robinet ?

OUI

En Ille-et-Vilaine, le métabolite le plus détecté, l'Esa métolachlore se retrouve à des concentrations inférieures à 1 µg/L, la norme de conformité étant de 0,1µg/l.

Les autorités de santé considèrent que cette molécule n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé pour des valeurs inférieures à 510 µg/L.

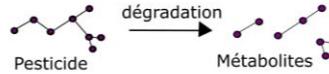
En Ille-et-Vilaine, les concentrations retrouvées sont donc 500 fois plus faibles que la valeur de dangerosité.

SymbolStock, Copyright 2018, SymbolStock, LLC. All rights reserved.



Qu'est-ce qu'un métabolite ?

C'est le produit de la dégradation d'une molécule (de pesticide par exemple).



Comme les pesticides, les métabolites peuvent se retrouver dans l'eau prélevée pour l'eau potable (nappes, rivières, barrages).



Quelles sont les solutions ?

- 1 **Poursuivre les actions pour réduire à la source les pesticides.**
Moins de pesticides utilisés
= Moins de pesticides et de métabolites dans l'eau prélevée
- 2 **Mettre en place des traitements adaptés aux pesticides et aux métabolites sur les usines de production d'eau potable qui le nécessitent.**
- 3 **Faire venir de l'eau d'une ressource plus éloignée si le réseau d'eau potable le permet.**



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU



LA TOURNÉE DES 20 ANS DU SCHMOUL GRATUIT



VEN 10/12 • SKYZOPHONIK • LE SEL DE BRETAGNE [16H45]
SAM 11/12 • KILTAILOU • TEILLAY [11H00]
SAM 11/12 • KILTAILOU • GUIPRY - MESSAY [18H00]
DIM 12/12 • FATRAS • GUICHEN [15H00]
VEN 17/12 • MONTY PICON • BAIN DE BRETAGNE [18H00]
SAM 18/12 • COLLECTIF VOLKANIK • LE GRAND FOUGERAY [17H00]
DIM 19/12 • MANDIBUL'ORCHESTRA • VAL D'ANAST [11H00]

SCHMOULBROUK.COM

SCHMOUL - TOURNÉE DES 20 ANS

Parce qu'on n'a pas tous les jours 20 ans, le Schmoul a commencé ses festivités dès décembre



CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) des 4 Rivières & antenne MDPH : être accompagné dans vos démarches pour favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap

❖ Pour qui ?

Le CLIC /Antenne MDPH est un service gratuit et personnalisé d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leur entourage, habitants sur une des communes du Pays des Vallons de Vilaine.

❖ Quels sont les services proposés et pour quelles démarches ?

Le CLIC informe, oriente et accompagne dans les démarches en lien avec le maintien de l'autonomie.

Quelques exemples d'accompagnements proposés :

- Informations sur l'offre de services: aides à domicile, portage de repas, téléassistance, établissements (accueil de jour, hébergement temporaire ou permanent, accueil familial)...
- Aides aux démarches administratives en lien avec la perte d'autonomie: dossier APA, inscription en EHPAD, prestations des caisses de retraite...
- Renseignement sur les différentes prestations et accompagnement dans la constitution des dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Cartes d'invalidité et de stationnement, Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation enfant (AEEH) ...
- L'aide aux aidants

Des actions de prévention de la perte d'autonomie sont également proposées autour de thématiques comme la nutrition, la prévention des chutes, la conduite des séniors, le sommeil, la mémoire...

❖ Qui vous accompagne ?



L'équipe du CLIC vous propose un accueil gratuit et individualisé

❖ Où nous trouver ?

Nous vous accueillons dans nos locaux à Guichen, de préférence sur rendez-vous. Nous proposons également des permanences délocalisées à Bain-de-Bretagne, Val d'Anast, Le-Sel-de-Bretagne, Grand-Fougeray et Guipry-Messac, **uniquement sur rendez-vous.**

CONTACT

Tel : 02 99 52 01 59 – Bâtiment Le Reso - 26 rue du Commandant Charcot, 35580 GUICHEN

Mail : accueil.clic.4rivières@gmail.com

Ouvert le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

SMICTOM DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

ACCÈS INFORMATISÉ EN DÉCHÈTERIE

Les élus du Smictom des Pays de Vilaine ont décidé d'équiper les déchèteries d'un dispositif informatisé de gestion des accès. Les 8 sites sont concernés : Guichen, Guipry-Messac, Val d'Anast, Bain de Bretagne, Grand Fougeray, Pipriac et Sixt sur Aff et la plate-forme d'apport de végétaux (située sur la commune du Petit-Fougeray).

Ce dispositif est composé d'une barrière à levée automatique placée à l'entrée de la déchèterie à laquelle est associé un lecteur de carte pouvant identifier chaque usager.

POURQUOI UN TEL DISPOSITIF ?

Les intérêts sont multiples. Avec en plus la garantie de sites davantage sécurisés, ce système, déjà mis en place et éprouvé dans de nombreuses déchèteries françaises, permettra d'en limiter l'usage aux seuls habitants du Smictom. En outre, ces réaménagements rendront la circulation plus fluide dans l'enceinte de la déchèterie, favoriseront les échanges et les conseils avec le personnel, et amélioreront ainsi les performances de tri et de recyclage des déchets apportés.

MISE EN ŒUVRE

Depuis le 8 mars 2021, vous devez présenter votre carte devant le lecteur de carte de la borne pour que la barrière se lève et que vous puissiez accéder aux quais de dépôt.

COMMENT RÉCUPÉRER VOTRE CARTE ?



SI VOUS ETES UN PARTICULIER : que vous ayez fait votre demande ou non **votre carte vous sera expédiée par la Poste mi-juillet 2021.**

Si vous êtes nouvel arrivant, contactez le Smictom au 02 99 57 04 03.

SI VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL : le pass déchet vous sera envoyé par voie postale uniquement sur demande auprès du Smictom. Il est payant (10 €) et vous pouvez en commander plusieurs. Pour demander votre pass, merci de remplir le formulaire en ligne sur le site du SMICTOM.

COMBIEN D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE AVEC CETTE CARTE ?

À l'occasion de la réunion du 22 décembre dernier, le comité syndical a décidé que la carte permettrait, dans un premier temps, **24 accès aux déchèteries par année civile. Sur l'année 2021, l'accès restera gratuit, même si cette limite est dépassée. Cette année « test » vous permettra de connaître le nombre de passage effectués.** Ces informations seront disponibles sur votre espace personnel smictom-paysdevilaine.ecocito.com.

VOTRE CARTE » PASS DÉCHETS » EST...

- personnelle (une carte est attribuée à un foyer), vous ne pourrez pas la prêter à un voisin ou un ami,
- gratuite pour les particuliers mais vous sera facturée 10 € en cas de perte pour une nouvelle édition,
- donne accès aux 7 déchèteries et à la plateforme de dépôt des végétaux du Petit Fougeray,
- doit être restituée en cas de déménagement sur une commune hors du territoire du Smictom 'à défaut elle vous sera facturée 10 €)



PARC SAINT EUSTACHE

A l'orée de la forêt de Teillay, venez bénéficier de la quiétude des étangs aménagés, vous promenez en empruntant les nombreux chemins piétonniers ou encore vous remettre en forme grâce au parcours santé. Passé un petit pont de bois, vous pourrez découvrir le site de la chapelle Saint Eustache, protégé par de magnifiques chênes séculaires. De nuit, vous pourrez aussi profiter de ce lieu enchanteur grâce à sa mise en lumière.

 **PARC SAINT EUSTACHE**
Saint Eustache
35620 TEILLAY



MINES DE LA BRUTZ

Plongez dans l'histoire des hommes travaillant à l'extraction du fer.

Ce site de 7,5 hectares comprend à la fois un espace extérieur (« carreau ») et un espace muséal. Accompagné d'un guide professionnel, venez découvrir ce site dédié à la vie des mineurs et à l'histoire locale.

 **MINES DE LA BRUTZ**
Malaunay
35320 TEILLAY
INFORMATIONS & TARIFS
reservationculture@bretagneportede Loire.fr
06.99.59.58.91

Ce guide est disponible à la communauté de commune, dans les mairies, agences postales, commerces...

[HORAIRES DE LA MAIRIE](#)

Tél. : **02.99.44.36.14** - mairie@teillay.fr

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de **9 h 00 à 12 h 00**

Jeudi de **9 h 00 à 12 h 00** et de **14 h 00 à 17 h 00**

Le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie les 1^{er} et 3^{ème} samedis de **10 h 30 à 12 h 00**.

[HORAIRES AGENCE POSTALE COMMUNALE à compter du 1^{er} février 2022](#)

Tél. : **02.23.31.30.78** - ap.teillay@orange.fr

Lundi : 14 h 15 à 16 h 45 - levée à 15 h 15

Mardi : 13 h 45 à 16 h 15 - levée à 15 h 15

Mercredi et jeudi : 14 h 15 à 6 h 45 - levée à 15 h 15

Vendredi : 14 h 15 à 18 h 45 - levée à 15 h 15

Samedi : fermé – levée à 11 h 45

[HORAIRES BIBLIOTHEQUE](#)

Tél. : **02 99 44 24 86** - lagrange.auxlivres@orange.fr

Mardi de 16 h 30 - 18 h 30

Mercredi de 10 h 00 - 13 h 00

Samedi de 10 h 30 - 12 h 00

[POLE SANTE ERCE EN LAMEE](#)

Tél. : 02 99 44 66 09 (Faire le 15 en cas d'urgence)

Consultations exclusivement sur rendez-vous

[PERMANENCE DES ASSISTANTS SOCIAUX](#)

Ils reçoivent à la mairie sur rendez-vous.

Les rendez-vous doivent être pris au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Bain au : 02. 99. 44. 83. 00.

[Centre Local d'Information et de Coordinateur \(CLIC\) des quatre rivières](#)

Le CLIC informe les personnes âgées et celles en situation de handicap, sur le soutien à domicile, la vie en établissement, les aides financières, les démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH).

Permanence sur rendez-vous :

02 99 52 01 59 – accueil.clc4rivieres@gmail.com

[HORAIRES DECHETTERIE Bain de Bretagne](#)

Tél. : 02 99 44 80 43

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Lundi : 14 h 00- 17 h 00

Mardi et Jeudi : Fermé

Mercredi - Vendredi : 9 h 00 -12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00

Samedi : 8 h 30 -12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 00

[HORAIRES DECHETTERIE Grand-Fougeray](#)

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Lundi - Mercredi et Vendredi : 14 h 00- 17 h 00

Mardi et Jeudi : Fermé

Samedi : 9 h 00 -12 h 00

[MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES de Bretagne porte de Loire Communauté](#)

Le Stériad

2 allée de l'Ille - 35470 Bain de Bretagne

Tél. 02.99.43.86.50 – www.moyennevilaine-semnon.fr

■ **CPAM** : Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 (sauf vacances scolaires) sur rendez-vous au 36.46

■ **CARSAT** : Mercredi sur RDV au 39.60

■ **CRAM** : Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 sur rendez-vous au 39.60 ou 09.71.10.39.60

■ **CAF** : Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 (sauf vacances scolaires). Tél : 0 810 253 510

■ **UFC Que Choisir**: Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous au 02 99 85 94 23

Architecte-conseil :

Aide aux particuliers qui désirent construire, transformer ou aménager un bâtiment.

Le 2^{ème} mercredi et le 4^{ème} lundi de chaque mois sur rendez-vous.

■ **L'ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :

Assure un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement (construction, acquisition, amélioration, copropriété...).

Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois sans rendez-vous.

■ **SOLIHA** :

Assistance auprès des propriétaires pour la réalisation de projet d'amélioration de logement (accédant à la propriété, personne à mobilité réduite...), conseils techniques et appui administratif. Aide aux accédants à la propriété.

Le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 sur rendez-vous.

[Service Communautaire](#)

Le Stériad

2 allée de l'Ille - 35470 Bain de Bretagne

Tél. 02.99.43.70.80 – www.bretagneportede Loire.fr

■ **Le SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Assure le contrôle de conception et d'implantation pour les constructions neuves ou celles en rénovation (tous les projets d'assainissement autonome doivent être soumis au SPANC pour avis), le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations.

Contact : Graziella VALLEE au 02.99.43.36.36 ou

06.17.33.23.38, spanc@bretagneportede Bretagne.fr

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi).

■ **Frelons Asiatiques** :

Vous pouvez contacter FGDON 35

Tél. : 09 75 53 57 91

Mail : secretariat@fgdon.fr

Concernant les demandes relatives aux frelons européens, guêpes et autres hyménoptères, contacter un prestataire privé à la charge du demandeur.

*Monsieur Le Maire,
l'ensemble du Conseil municipal
et les services municipaux
vous adressent leurs vœux
de santé, de bonheur et
de réussite pour*

